



WEBINAIRE

Pacte en faveur de la haie

Se préparer aux Appels à projet

Mercredi 21 février 2024

Un webinaire organisé par :





Philippe HIROU

*Président de l'Afac-
Agroforesteries*

Introduction

→ Un temps d'échange **avec les structures de réseaux partenaires**, à la suite du webinaire de présentation organisé par le MASA le vendredi 16 février et d'un webinaire « réservé adhérents » Afac, le 20 février

→ Dans un contexte de développement sans précédent (moyens X4 !) offrant des **opportunités pour renforcer les synergies** entre structures de différents réseaux, pour des **animations territoriales complémentaires** en mobilisant les atouts et l'expertise de chaque réseau

→ L'Afac un réseau où ces collaborations sont déjà à l'œuvre car très **diversifié depuis sa création**. Sur 400 structures adhérentes :

- 46 collectivités territoriales
- 45 fédérations des chasseurs
- 38 associations dédiés à l'arbre hors-forêt
- 28 syndicats de Bassins versants
- 19 chambres d'agriculture
- 14 Parcs naturels régionaux
- 14 CPIE
- 8 associations FNE
- 7 CIVAM
- Et aussi : des GAB, des CUMA, etc
- Sans oublier les sociétés et entreprises : SCIC, pépinières, entrepreneurs individuels



Philippe HIROU

*Président de l'Afac-
Agroforesteries*

Objectifs du webinaire

→ Identifier les opportunités du Pacte en faveur de la haie :

- Décryptage du dispositif
- Retours d'expérience de structures du réseau Afac, pour s'inspirer des bonnes pratiques qui ont fait leur preuve
- Elaboration de ressources après le webinaire, pour gagner du temps et faciliter les réponses aux AAP

Déroulé du webinaire et méthode d'animation

Plan du webinaire	Durée
Présentation du Pacte en faveur de la haie	5 min
Vos interlocuteurs au sein du Réseau Afac	5 min
Discussions	5 min
1A – Construire une stratégie : état des lieux, mobilisation des acteurs, enjeux et actions	15 mn
1B – Mettre en place une logique de consortium	15 mn
Discussions	10 mn
2 – Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP	20 mn
Discussions	10 mn
Conclusion	5 mn

Pour aller plus loin, à retrouver sur le site de l'Afac	Durée
3A – La place de Végétal local dans les plantations	10 mn
3 B – Expérimenter la RNA	5 mn
3C – Un outil métier pour les opérateurs : outil plantation-	5 mn
3C – Financements : portage possible par les opérateurs	5 mn
4 – Lien avec les programmes régionaux	10 mn

Méthode d'animation

Cadre des échanges :

→ Un webinaire centré sur le **cadre national du dispositif** : nous ne répondrons pas aux questions qui sont de la responsabilité des DRAAFs, en charge de la régionalisation des dispositifs

Deux possibilités pour interagir :

→ Dans **le fil de conversation** : nous prendrons les questions qui font écho directement à la partie du webinaire en cours de discussions.

→ Sur un **document drive** : possibilité d'apporter vos commentaires et d'enrichir une liste de questions classées par rubriques thématiques. Ces questions seront synthétisées et transmises au MASA



Baptiste SANSON

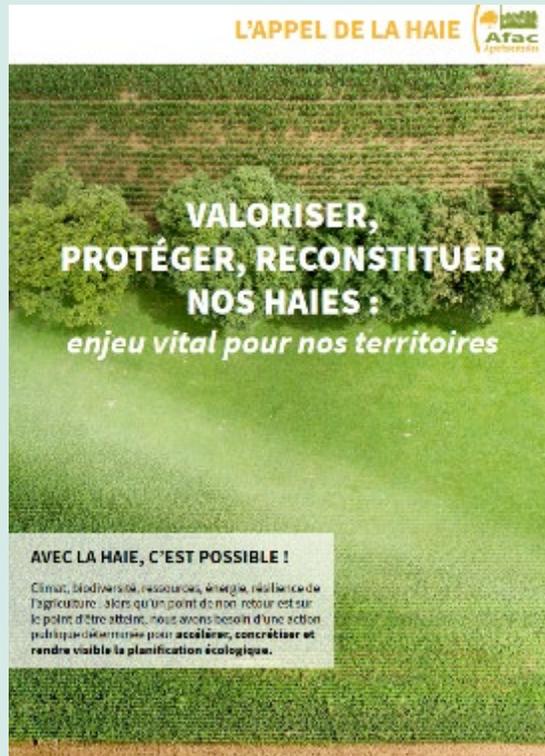
*Responsable
stratégie et projet
Afac-Agroforesteries*

Présentation du Pacte en faveur de la haie :

Cadrage, enjeux et opportunités

Aux prémices du Pacte en faveur de la haie : l'Appel de la haie

Campagne de mobilisation lancée en février 2023



Mettre la haie au cœur de la planification écologique

Une campagne **visant les décideurs publics**

Proposant un **grand plan national** pour les haies à 2030, avec **trois priorités** et ses **neuf mesures** :

Valoriser

les haies pour les agriculteurs et les territoires

Mesure #1 :
Gestion certifiée

Mesure #2 :
Rémunération pour les agriculteurs

Mesure #3 :
Filières durables

Protéger

en visant le « Zéro disparition de haies »

Mesure #4 :
Réglementation respectée

Mesure #5 :
Technologie de suivi

Mesure #6 :
Transmission

Reconstituer en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050

Mesure #7 :
Plantation

Mesure #8 :
Régénération naturelle

Mesure #9 :
Graines et plants locaux

Un combat fortement partagé grâce à des soutiens de poids !

Près de **17 000 signataires** à titre individuel de la pétition sur [Change.org](https://www.change.org) et plus de 350 soutiens d'organismes dont les 50 signataires suivants :



Les Régions rejoignent le mouvement :



En avril 2023 : un rapport ministériel (CGAAER) vient confirmer les alertes de l'Appel de la haie



La haie, levier de la planification écologique

Rapport n° 22144

Établi par

Catherine de MENTHÈRE
Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts
Vincent PIVETEAU
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Patrick FALCONE
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Xavier ORY
Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts

Avril 2023



69% 14:02



Marc Fesneau · 1er
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté ...
2 h · Modifié ·

De nombreuses haies ont disparu depuis 1950. Ce constat est très préoccupant quand on sait le rôle que jouent les haies et les arbres dans l'agriculture par l'amélioration du rendement agricole et de la productivité des animaux, mais également en protégeant les sols, en régulant l'eau, en préservant la biodiversité et en stockant le carbone. Pour y remédier, j'ai demandé dès novembre dernier au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) de disposer d'un état des lieux des connaissances scientifiques sur la #haie et de sa prise en compte dans l'écosystème de notre agriculture et de formuler également des propositions concrètes pour inverser cette tendance lourde. Le rapport, qui m'a été rendu cette semaine, met en avant quatre axes d'amélioration pour valoriser, préserver et développer le linéaire de haies. 📄👉
<https://lnkd.in/eSc8pjUN>

Je remercie le CGAAER pour son travail. Une concertation sera lancée dans les jours qui viennent avec [Bérangère Couillard](#) pour construire un « pacte en faveur de la haie ».



Publié en avril 2023, le rapport du CGAAER "La haie, levier de la planification écologique" commandé par Marc Fesneau permet de confirmer l'ampleur du problème : les haies disparaissent bien des territoires français et de plus en plus vite (**23 500 km de haies/an**), malgré des programmes de plantations de grande envergure.

Il faut donc **agir vite pour sauver les haies**, et en ne reproduisant pas les mêmes recettes que celles qui ont échoué pendant 20 ans a enrayé le déclin des haies.

Les recommandations du rapport du CGAAER sont une base très solide pour inverser cette tendance.

10 mai 2023 : lancement de la concertation Pacte en faveur de la haie



Lancement le 10 mai 2023 de la concertation **Pacte en faveur des haies**, par **Marc Fesneau**, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de **Bérangère Couillard**, Secrétaire d'État en charge de l'Écologie

Trois **GT thématiques** à venir, co-pilotés par les deux ministères avec toutes les parties prenantes concernées :

- **Réunion thématique 1 : connaissance et savoirs**
Recherche et outils de suivi. Formations.
Evaluation des besoins et prérequis.
- **Réunion thématique 2 : filières locales**
Emergence des projets locaux et structuration des filières.
Valorisations économiques de la haie.
- **Réunion thématique 3 : la haie, objet durable**
Réglementations applicables à la haie et articulation. Protection des haies et gestion durable. Accompagnement par les acteurs privés et publics.
- **Atelier de synthèse et de conclusion en présence des Ministres**
Annonce du « Pacte en faveur de la haie ».



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCERTATION POUR « UN PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE »

Groupe de travail national

Atelier de lancement du 10 mai 2023

**Présentation du Pacte en
faveur de la haie :**
le 29 septembre 2023



Marc Fesneau (ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) et Sarah El Haïry (Secrétaire d'État en charge de la biodiversité) ont dévoilé le Pacte en faveur de la haie sur le terrain en Bretagne, le 29 septembre 2023 au côté de la région Bretagne, de l'Afac-Agroforesteries et de Chambres d'Agriculture France représentés par leurs Présidents

Analyse du Pacte en faveur de la haie : des avancées très significatives

- **Approche globale** : le Pacte offre une politique publique de la haie qui ne porte pas seulement sur la plantation, mais couvre : les filières amont de collecte de graines et de productions de plants, la gestion durable, valorisation des productions issues des haies, la plantation et/ou régénération naturelle assistée.
- **Feuille de route** : le Pacte porte un programme pluri-annuel jusqu'en 2030
- **Fin du déclin et la reconquête** : le Pacte fixe un objectif de parvenir à un solde net de +50 000 km de haie en 2030 >> stopper l'érosion des haies (restauration et arrêt des destructions) + réimplantation de 50 000 km de haies.
- **Valorisation économique** : le Pacte inclus de nouveaux modèles économiques valorisant les haies existantes (filière biomasse + services écosystémiques).
- **Moyens** : le Pacte repose sur une enveloppe financière très importante 110 M€ / an sur 3 ans (vote du PLF 2024).
- **Evaluation** : le Pacte compte développer et s'appuyer sur un observatoire avec un système de reporting géoréférencé pour suivre et évaluer sa politique publique.

Panorama Général

Volet financier du Pacte en faveur de la Haie : 110 M€ pour 2024
(pensé pour être prolongé jusqu'en 2030) – 5 mesures



Plantation + Accompagnement à la plantation + Accompagnement à la gestion durable

Dispositif d'aide unique régionalisé : D(R)AAF/DDT(M)/ASP



**Structuration des
filières aval**
National/ADEME



« Graines & Plants »
Couplé avec les aides forestières /
régionalisé



**Observatoire
National**



**Formation
National**

Aide gestion/plantation : structure d'ensemble



Structure = Plan de relance :

- 2 appels à projets régionaux lancés par les DRAAF
- Instruction par DDT (ou DRAAF le cas échéant)
- Paiement : ASP



Objectifs :

- Accompagner à la gestion durable et à la plantation
- Planter des haies + arbres intraparcellaires en cohérence avec la cible 2030 + 50 000 km



Cible : acteurs de la production agricole

(= gestion/plantation de haies sur des surfaces agricoles)

→ Complémentaire avec la mesure *trame verte* de la planification écologique

(= surfaces non agricoles)

→ Articulation recherchée avec les autres financeurs (conseils régionaux...)



Baptiste SANSON

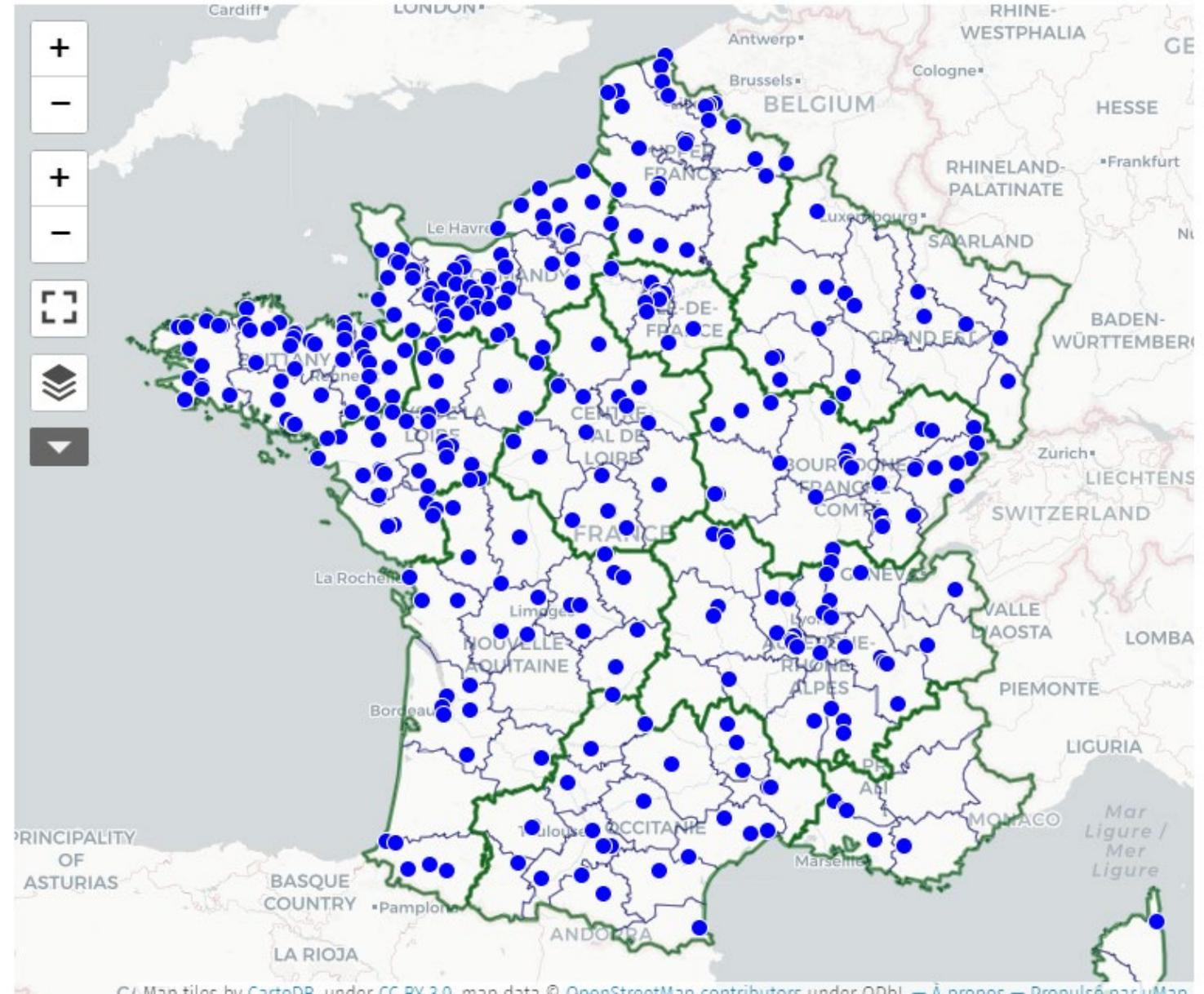
*Responsable
stratégie et projet
Afac-Agroforesteries*

Vos interlocuteurs au sein du Réseau Afac

Carte des adhérents à retrouver sur :

<https://afac-agroforesteries.fr/nos-membres/>

Carte des adhérents du Réseau Afac (màj février 2024, intègre les ex-adhérents 2023) :



Lorsqu'elle est créée, se rapprocher de l'Afac régionale

<https://afac-agroforesteries.fr/afac-en-regions/>

Et contacts des délégués régionaux (= membres du CA Afac au titre des régions) à retrouver ici :

<https://afac-agroforesteries.fr/gouvernance/>

Afac Hauts-de-France

afachautsdefrance@gmail.com

06 24 53 56 92



AFAC Agroforesteries Hauts-de-France



Afac-Haies et Bocages des Hauts de France

Afac Haies et Bocages de Normandie

responsable@afac-normandie.fr

06 27 62 81 57



AFAC Haies et Bocages de Normandie

Afac Pays de la Loire

contact@afac-paysdelaloire.org

www.afac-paysdelaloire.org

06 28 47 64 25



AFAC Pays de la Loire

Afahc Occitanie :

contact@afahcoccitanie.fr

www.afahcoccitanie.fr

06 23 65 83 12



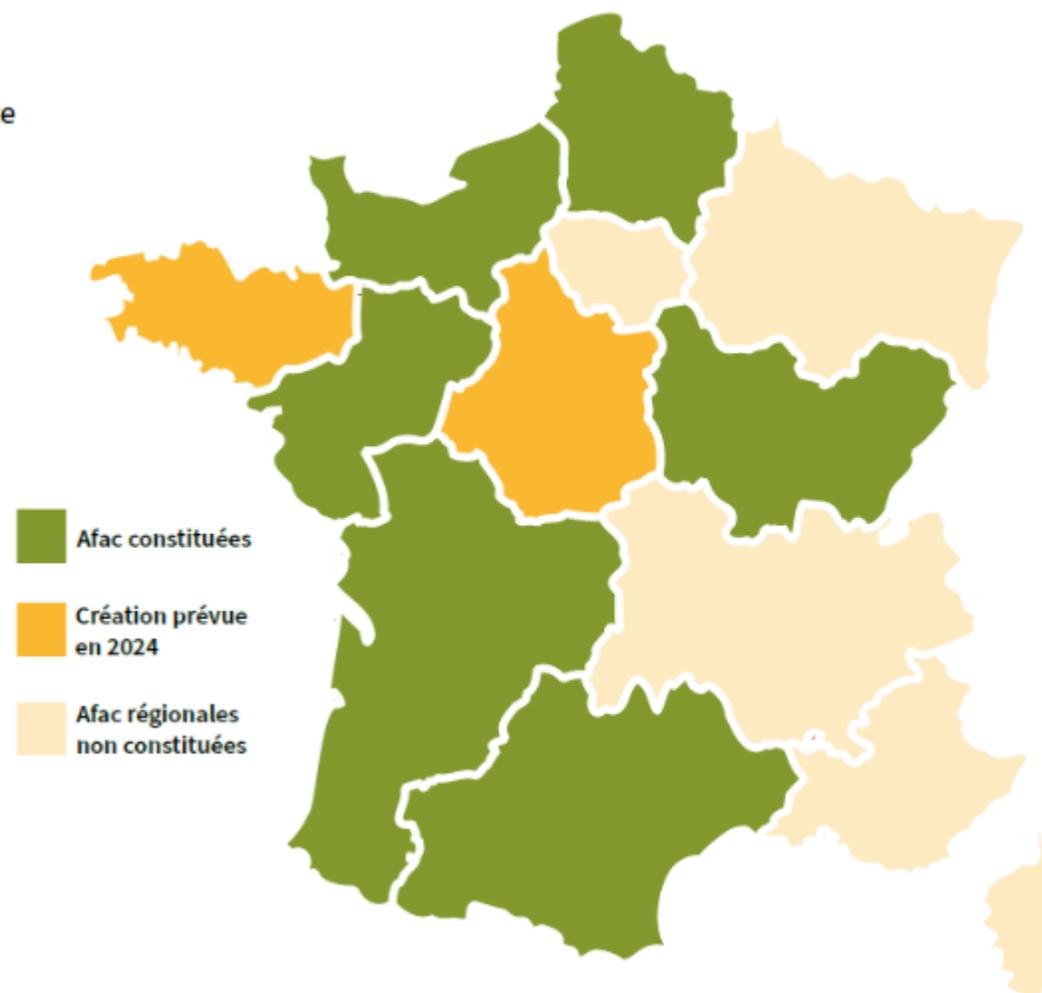
AFAHC Occitanie

Afac Nouvelle-Aquitaine

afacna@gmail.com

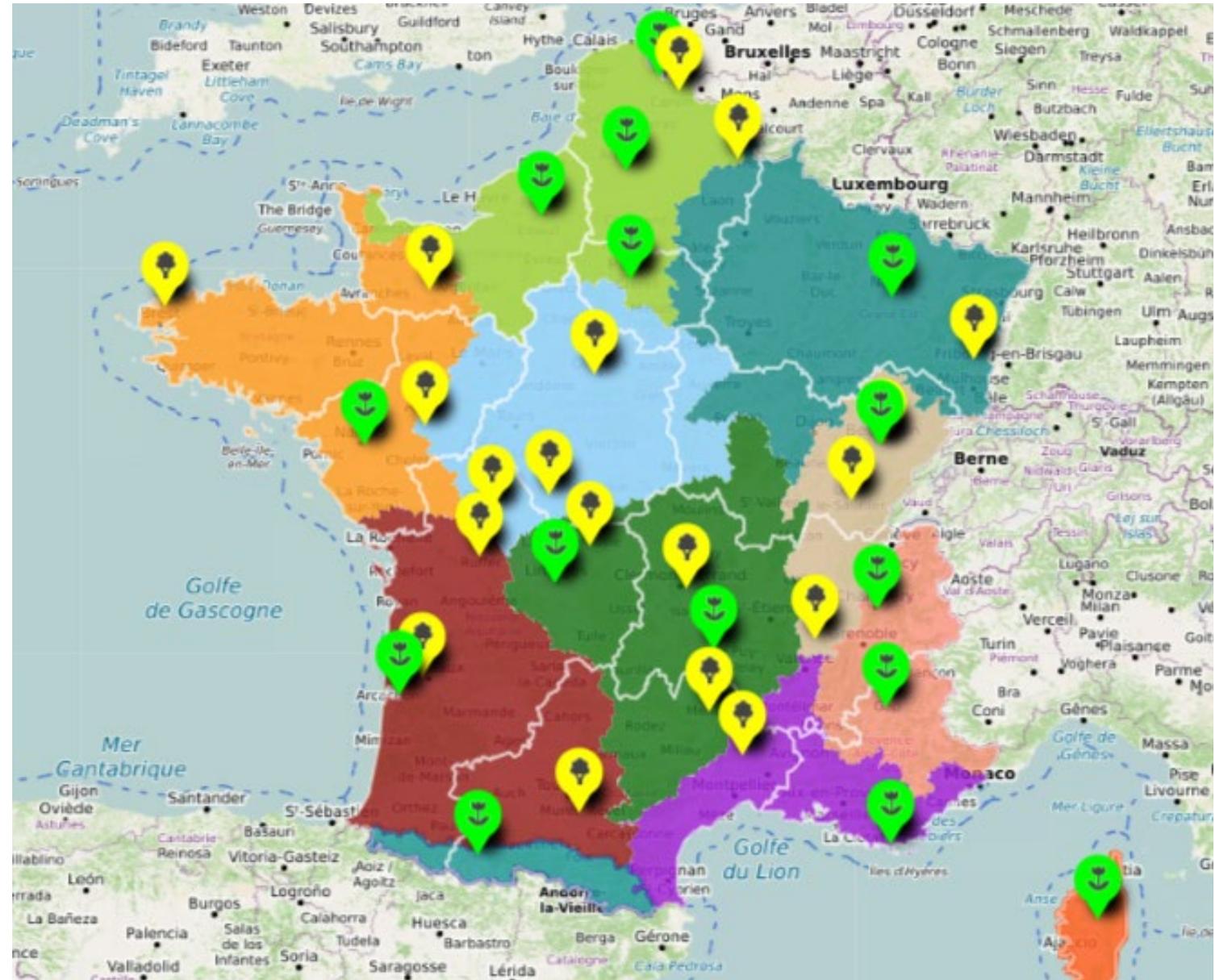
Afac Bourgogne-Franche-Comté

coordonnées à venir



Pour Végétal local, se rapprocher des correspondants locaux

<https://afac-agroforesteries.fr/correspondants-locaux-vegetal-local/>



Pour le Label Haie, se rapprocher des référents régionaux

<https://labelhaie.fr/personnes-ressources-qualifiees/>



Région	Structure	Référent.e
Auvergne Rhône Alpes	Mission Haies	Joséphine BOUVARD Noémie HOTELIER Sylvie MONIER
Bourgogne Franche Comté	Fédération départementale des chasseurs du Doubs	Morgane LAITHIER Régis RENAUDE
Bretagne	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Coat Nerzh Breizh	David ROLLAND Vincent BERHAULT
Centre Val de Loire	Parc Naturel Régional de la Brenne	Chloé HERT
Grand Est	Haies Vives d'Alsace	Gloria HEILBRONN
Hauts de France	Atelier agriculture Avesnois Thiérache Afac Hauts-de-France	Françoise GION Juliëtte BOUTS
Normandie	Afac Haies et Bocages de Normandie	Marine LEVRARD Laurent NEVOUX
Nouvelle Aquitaine	Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement creusois	Florentin BRARD
Occitanie	Afahc Occitanie	Adèle VANTORHOUDT
Pays de la Loire	SCIC Mayenne Bois Energie	Emmanuel LELIEVRE Amélie DEROUAULT
Provence Alpes Côte d'Azur	Agroof	Numa FAUCHERRE



Catherine MORET

*Responsable
stratégie et projet
Afac-Agroforesteries*

Construire une stratégie

Etat des lieux, mobilisation des acteurs,
enjeux et actions

Actions éligibles

- **sensibilisation générale** et la communication sur l'intérêt des haies
- accompagnement à la mise en œuvre d'une **gestion durable** du linéaire de haies existant et/ou qui sera planté : diagnostic simplifié, PGDH, pré-audit Label Haie, etc.
- accompagnement individuel ou collectif dans le montage de **projets de plantation/régénération assistée**
- maîtrise d'œuvre du chantier de plantation : **accompagnement technique** hors travaux des plantations
- accompagnement technique à la réalisation **des travaux d'entretien post-plantation (3 ans)**

« Les structures animatrices demandeuses de l'aide devront présenter une stratégie d'animation globale, ambitieuse, de qualité, comprenant une répartition cohérente entre les différents volets en adéquation avec les objectifs de résultat définis au niveau régional » → Garanties à apporter sur le contenu de l'accompagnement à la gestion durable et à la réalisation de plantations.

Construire une stratégie



Yann Gouez,
Technicien bocage
et biodiversité au
syndicat d'eau
du Bas Léon



Breizh Bocage

Comment monter une stratégie globale d'animation ? Témoignage : Feuille de route Bas-Léon Breizh Bocage 3

Webinaire AFAC - le 20 février 2024

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Région
BRETAGNE



Agence de l'eau
Loire-Bretagne



Finistère
Pays de l'Armor
LE DÉPARTEMENT



FRANCE
RELANCE



PAYS
DES
ABERS
Région de l'Armor



PAYS
D'IROISE
Communauté
Métropolitaine



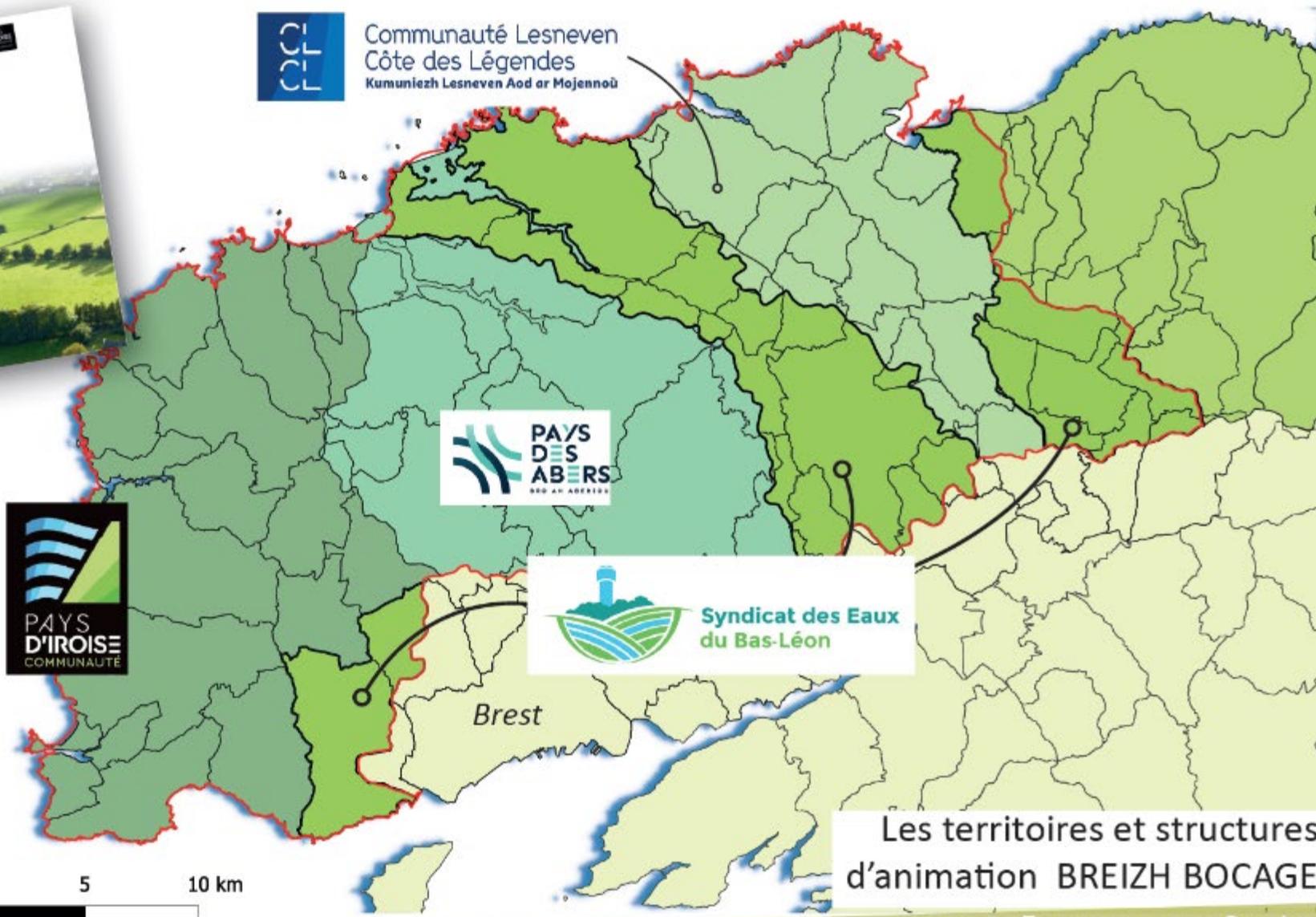
COL
COL

Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumunadeg Lesneven Aod ar Majezenn

Présentation du territoire



Rédaction en 2023 d'une feuille de route commune entre 4 structures animatrices du programme Breizh Bocage (à la suite des stratégies BB2)



Les territoires et structures d'animation BREIZH BOCAGE



Structuration de la stratégie

Extrait de la feuille de
route BB3 Bas-Léon
2023-2027

PARTIE 1 : CONTEXTE TERRITORIAL

- 1.1 Présentation des structures animatrices et périmètres des programmes
- 1.2 Analyse cartographique globale

PARTIE 2 : BILAN DU PROGRAMME BREIZH BOCAGE II

- 2.1 Zoom sur le Pays d'Iroise Communauté
- 2.2 Zoom sur la Communauté de Communes du Pays des Abers
- 2.3 Zoom sur la Communauté Lesneven Côte des Légendes
- 2.4 Zoom sur le Syndicat des Eaux du Bas-Léon

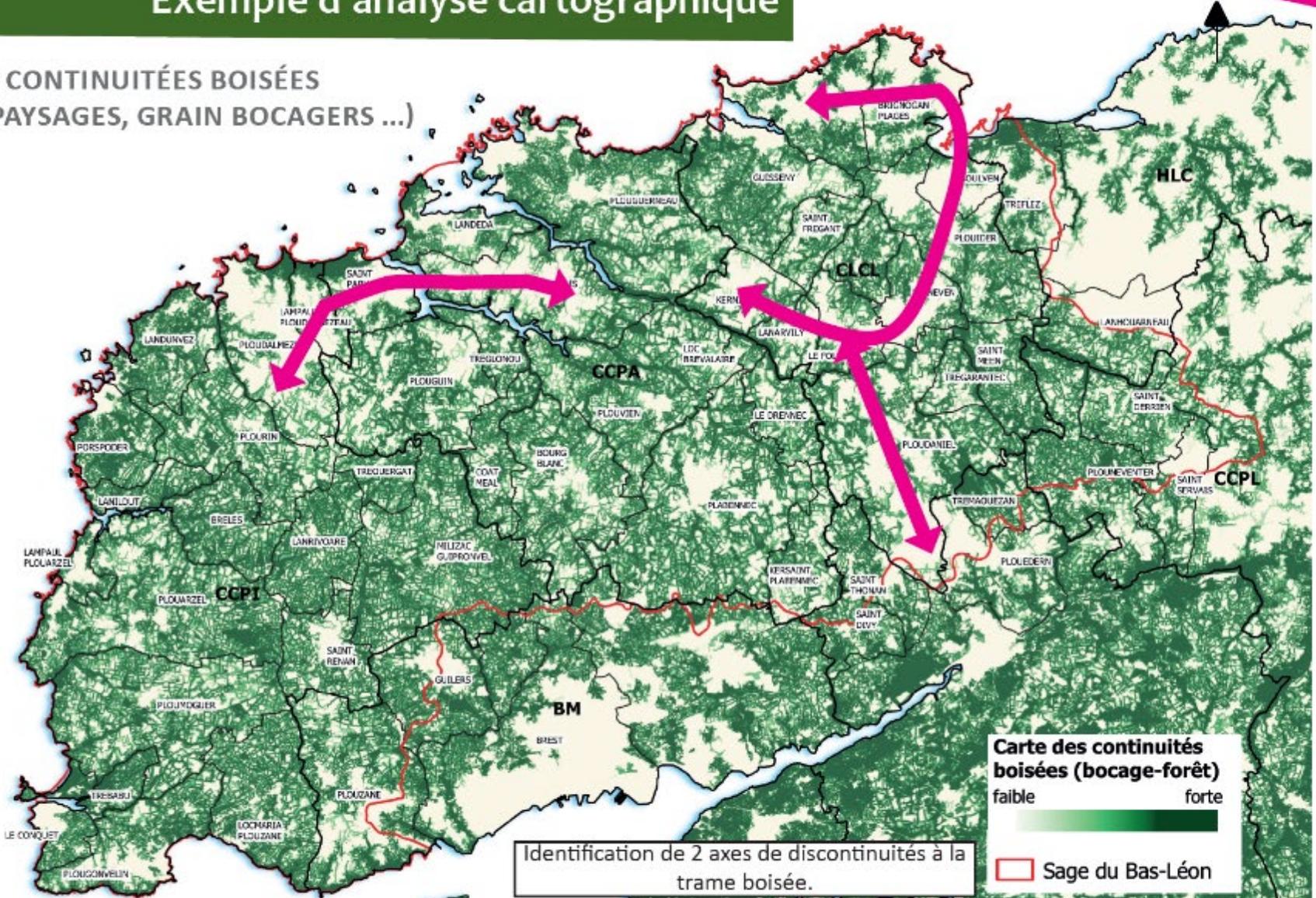
PARTIE 3 : FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE 2023-2027

- 3.1 Analyse de la dynamique locale
- 3.2 Périmètre des programmes et actions communes envisagées
- 3.3 Focus sur le territoire du Pays d'Iroise Communauté
- 3.4 Focus sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers
- 3.5 Focus sur le territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes
- 3.6 Focus sur le territoire du Syndicat des Eaux du Bas-Léon
- 3.7 Les acteurs du bocage identifiés
- 3.8 Breizh Bocage et les politiques, actions locales
- 3.9 Maquette financière 2023-2027
- 4.1 Gouvernance

ANNEXES

Exemple d'analyse cartographique

ANALYSE DES CONTINUITÉS BOISÉES
(ET DES ECOPAYSAGES, GRAIN BOCAGERS ...)



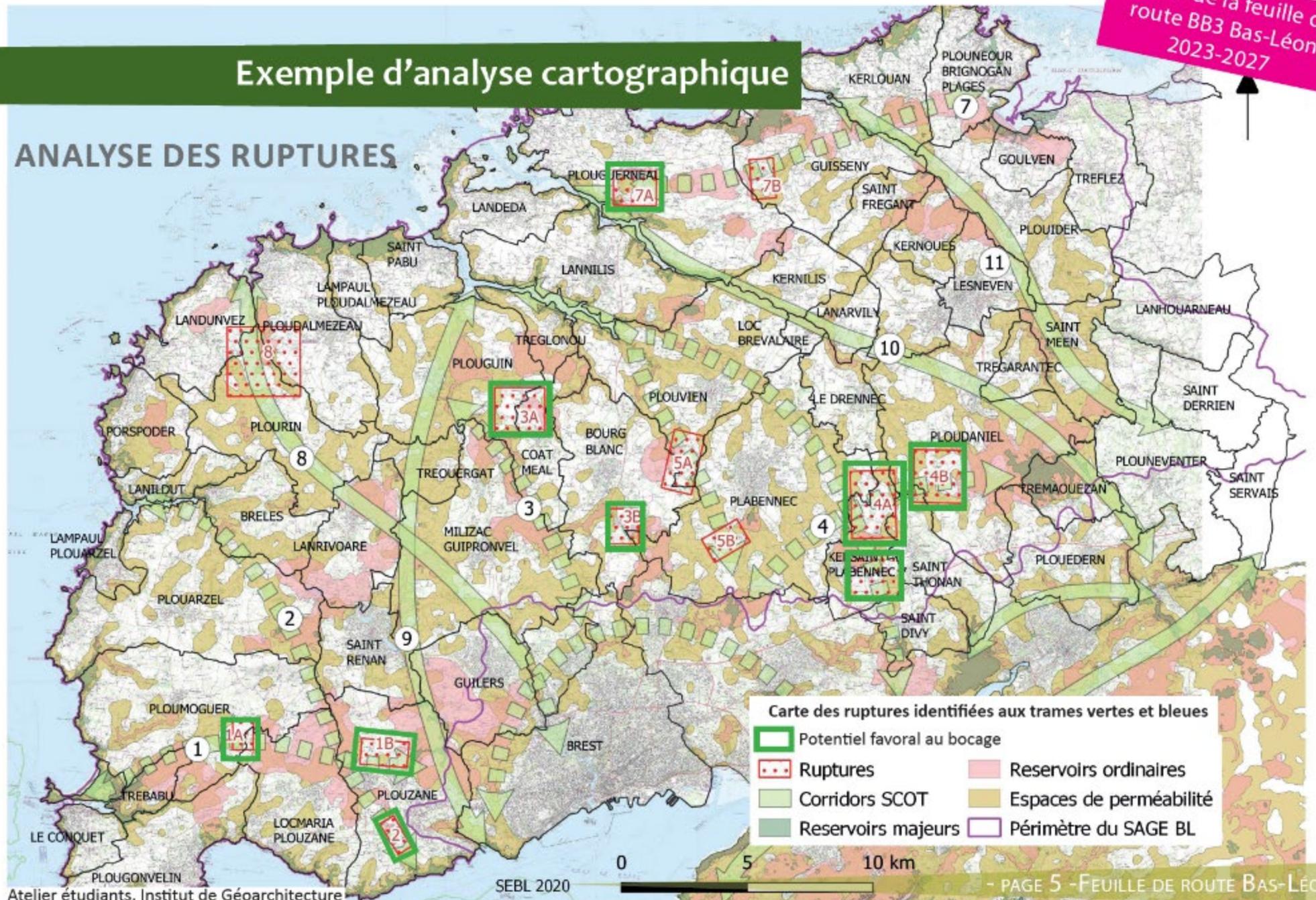
Identification de 2 axes de discontinuités à la trame boisée.

Carte des continuités boisées (bocage-forêt)
faible forte

Sage du Bas-Léon

Exemple d'analyse cartographique

ANALYSE DES RUPTURES

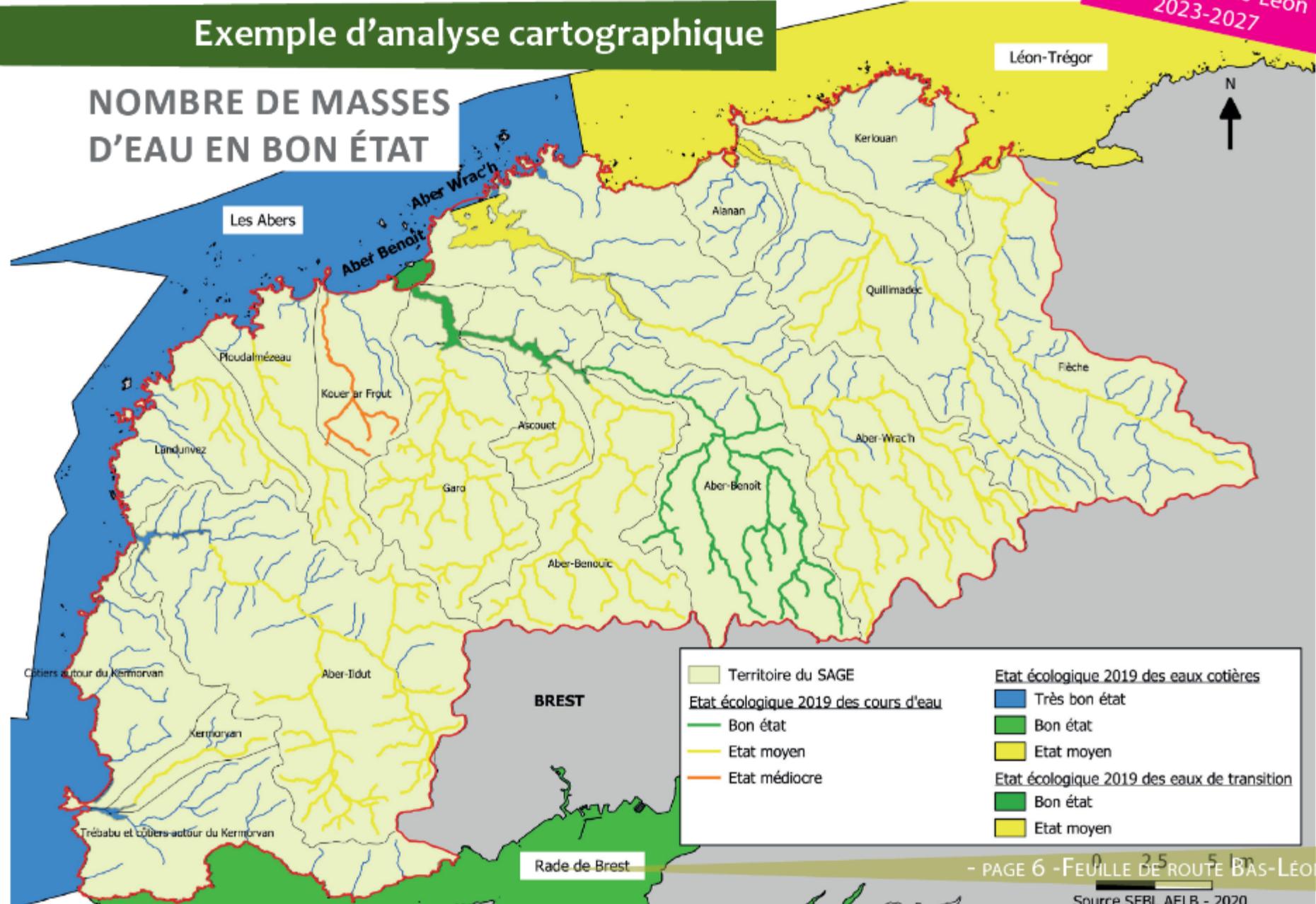


Carte des ruptures identifiées aux trames vertes et bleues

	Potential favorable au bocage		Reservoirs ordinaires
	Ruptures		Espaces de perméabilité
	Corridors SCOT		Reservoirs majeurs
	Reservoirs majeurs		Périmètre du SAGE BL

Exemple d'analyse cartographique

NOMBRE DE MASSES D'EAU EN BON ÉTAT



Territoire du SAGE	Etat écologique 2019 des eaux cotières
Très bon état	Très bon état
Bon état	Bon état
Etat moyen	Etat moyen
Etat médiocre	Etat écologique 2019 des eaux de transition
	Bon état
	Etat moyen

Faire un bilan des précédentes actions



Extrait du bilan du programme Breizh Bocage II

Le volet travaux :

A l'échelle du Bas-Léon de 2016 à 2022 :

- 105 000 arbres et arbustes plantés
- **191 km de travaux** (talus et / ou plantation)
- **313 agriculteurs mobilisés**

CCPA : 37,5 km de travaux / 36 agriculteurs (et autres)

CCPI : 42 km de travaux / 92 agriculteurs (et autres) (plantation en régie)

CLCL : 52 km de travaux / 108 agriculteurs (et autres)

SEBL : 60 km de travaux / 77 agriculteurs (et autres)



Analyser les dynamiques locales

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Existence historique</u> des structures sur le volet bocage : portage d'un soutien financier avant le programme Breizh Bocage (notamment pour la CCPI et via BB1 depuis 2011), - <u>Structures bien identifiées</u> (SEBL, CCPI, CCPA, CLCL) à différentes échelles (du locale, régionale et nationale), - <u>Cohésion territoriale</u> à l'échelle du Bas-Léon (habitude de collaboration entre ces 4 structures), - <u>Démarche de prospective</u> déjà bien amorcée (via AAP TVB notamment) et grâce au réseau de l'AFAC-agroforesterie), - Dynamique existante dans l'implantation de linéaires et réseau d'agriculteurs qui s'étoffe d'année en année, - <u>Sollicitation spontanée des bénéficiaires</u> de plus en plus fréquents, - Densité du bocage suffisante pour une filière de valorisation et diversité du bocage intéressante, - <u>Prise de conscience des élus et de la population</u>, - <u>Forte proportion d'élevage bovin</u>, - Inscription des haie dans les PLUi, - <u>Demandes spontanées</u> de la population, - Rémunération des services environnementaux (PSE, MAEC) qui constituent une reconnaissance sociale et une opportunité économique, - <u>Base de données opérationnelles</u>, pertinentes et innovantes disponible sur l'ensemble du territoire (grain bocager, continuités boisées, écopaysages, lascar ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitudes entretien des haies au <u>lamier</u>, - <u>Méconnaissances des règles</u> (interdiction arasement, dates d'entretien, ...), - Manque de contrôle des services de l'état sur les arasements sauvages, - Difficulté en zone légumière, - Qualité médiocre des anciens talus qui peut pénaliser la pousse de jeunes plants, - Pas de plan de gestion des bords de route, - Difficultés à faire adhérer des bénéficiaires réfractaires, - Manque de moyens humains et financiers, - Manque d'une filière bois énergie, - Temps d'entretien, - Manque de rentabilité, - Manque de connaissance actuel des gestionnaires pour l'entretien et la valorisation, - Manque de connaissance du public des avantages des haies.

Analyser les dynamiques locales

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une prise de conscience assez globale de la nécessité du bocage, - Une volonté politique locale, nationale et européenne, - Des enjeux multiples (algues vertes, nitrates, bactérie, CO2, ...) auxquels le bocage peut apporter des réponses, - Montage d'une filière de valorisation avec l'ensemble du territoire du Bas Léon, - Volonté de la rédaction d'une charte de gestion durable des bords de route, - Demande de bois et de plantation en croissance, - Développement d'outils (PGDH, label ...), - Le changement climatique (sécheresse et chaleur) et la perte de biodiversité ordinaire montrent l'intérêt à un bocage fonctionnel, - Besoin d'une filière et de mutualisation afin de permettre aux actifs agricoles (de moins en moins nombreux) de pouvoir valoriser le bocage et de favoriser des chantiers « clef en main » économiquement rentable et durable, - Augmentation du coût de l'énergie => le bois de bocage devient plus compétitif, donc gagne à être valorisé, - Constructions de bâtiments en bois, - Les objectifs de réduction du carbone mettent en avant le bocage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de l'accompagnement financier dans BB3 pour la partie BV AV, - Le manque de temps et de compétences/connaissances pour l'entretien du bocage existant, - Incompréhension de certains citoyens sur les règles de gestion du bocage (coupes) - Installation de la fibre / entretien des bords de routes, - Difficultés à surveiller les arasements non déclarés et donc pas de compensation exigée, - La diminution du nombre d'agriculteurs à s'installer, ce qui engendre l'agrandissement des assolements et le réaménagement des parcelles + la déprise de l'élevage, - Lassitude des agriculteurs d'être toujours sollicités, - Baisse de la main d'œuvre agricole, première gestionnaire du bocage, - Nécessité de cadrer la valorisation pour ne pas avoir de risque de déboisement, - Manque de connaissance et d'intérêt des jeunes générations et des particuliers sur le bois et la gestion de la coupe, - Maladie sur certaines essences et changement climatique (=complexifie la réussite de leur implantation).

Définir le périmètre d'intervention

Extrait de la feuille de
route BB3 Bas-Léon
2023-2027

Périmètre des programmes :

Renforcer la coopération territoriale en développant des actions communes à une échelle plus grande (notamment sur la création de filière bois) est nécessaire.

Ainsi le périmètre géographique du **volet animation du programme Breizh Bocage se calera sur les limites du SAGE du Bas-Léon** (cf. carte p.15).

Par contre, pour le **volet travaux, les limites resteront les mêmes que pour les programmes Breizh Bocage 2** (cf. cartes p.7 p.9 p.11 et p.13).

Le **suivi administratif** (demande de subvention, demande de paiement, ...) et la **maitrise d'ouvrage** seront toujours assurés à **l'échelle de chaque territoire** (CLCL, CCPA, CCPI et SEBL).

Définir des objectifs

<p>o b j e c t i f 18,5 KM/AN maximum de création de linéaire</p>		<p>TRAVAILLER EN COOPERATION AVEC AGRICULTEURS</p>
<p>PARTICIPATION TOUT PUBLIC</p>	<p>Augmenter la part de linéaires perpendiculaires aux pentes </p>	
	<p>REPONDRE PRIORITAIREMENT A L'ENJEU EAU</p>	<p>AGIR A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIERE DE VALORISATION ET DE GESTION Collaborer à l'échelle du SAGE</p>

Définir des objectifs

le volet travaux

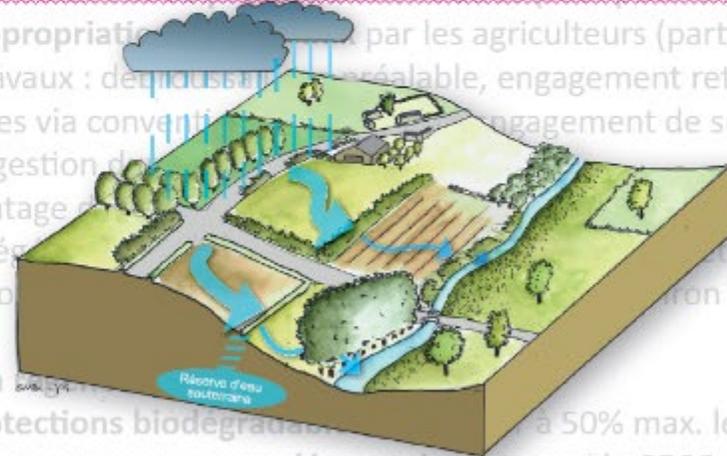


Objectif : 10 km de linéaires de travaux (talutage et/ ou plantation) sur le

BV A
territ
• Ma
agir e
cible

Objectifs principaux = renforcer la rugosité du paysage afin de répondre aux enjeux liés à l'eau et à la qualité des sols. Accroître **les continuités écologiques** du territoire. Apporter des **solutions concrètes** aux agriculteurs et collectivités.

- Favoriser l'appropriation par les agriculteurs (participation possible des travaux : désherbage, réalable, engagement retrait des gaines plastiques via convention, engagement de suivre une formation à la gestion de l'eau)
- Utiliser davantage de produits végétaux locaux et régionaux
- Planter des végétaux locaux et régionaux (MFR et/ou VL, MFR et/ou VL, MFR et/ou VL)
- Encourager la plantation de végétaux locaux et régionaux (+50%)
- Tester des protections biodegradables (à 50% max. les plants, à 50% max. les plants, à 50% max. les plants)
- Mobiliser des programmes complémentaires comme le CD29 ou le Fonds pour l'Arbre pour des projets globaux avec plantations intraparcellaire ou haie.



Estimation : 45 % du temps affecté

Définir des objectifs

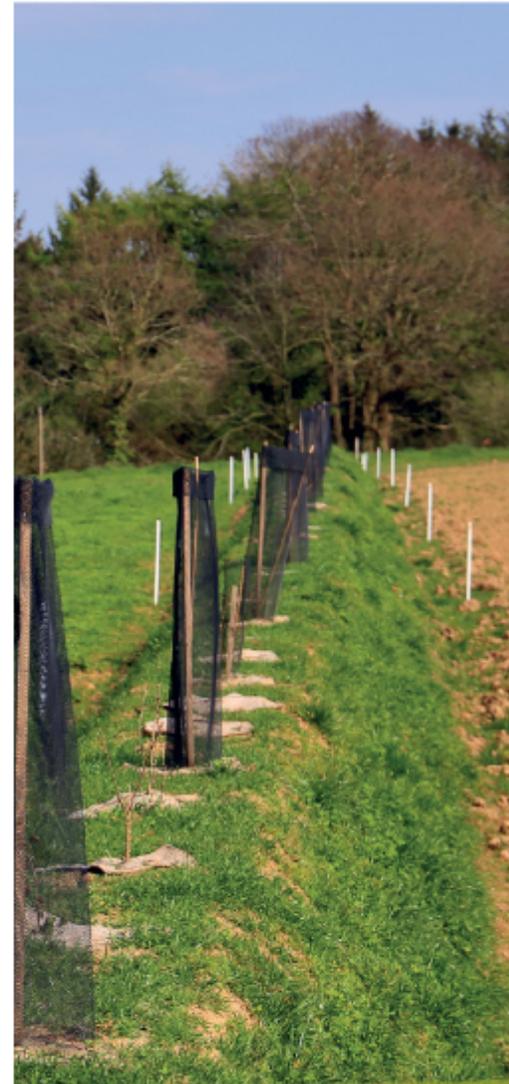
Le volet travaux



Objectif : 10 km de linéaires de travaux (talutage et/ ou plantation) sur le BV Aber Wrac'h, de 5 km sur le territoire de la Flèche et de 3,5 km sur le territoire de l'Aber Ildut,

- Maintient des orientations de la stratégie BB2 (même priorisation = agir en priorité en faveur de l'eau **sans zone d'intervention prioritaire ciblée et minimum 200m de projet / bénéficiaires** (sauf pour enjeu Eau),
- **Favoriser l'appropriation des travaux** par les agriculteurs (participation possible des travaux : débroussaillage préalable, engagement retrait des gaines plastiques via convention de travaux ou engagement de suivre une formation à la gestion durable des haies...),
- Utiliser davantage du **paillage bois** (local et label haie),
- Planter des végétaux normés MFR sur l'ensemble des hauts jet et Végétal Local pour le noisetiers et autre suivant dispo. = environ **+50% MFR et/ou VL**,
- Encourager la **régénération naturelle assistée**,
- Tester des **protections biodégradable** et protéger à 50% max. les plants,
- Mobiliser des **programmes complémentaires** comme le CD29 ou le Fonds pour l'Arbre pour des projets globaux avec plantations intraparcellaire ou haie.

Estimation : 45 % du temps affecté



Définir des objectifs



le volet sensibilisation

Objectif: sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt du bocage, faire connaître le programme et aboutir à une meilleure

nouveaux outils (outils plantations de l'AFAC-agroforesterie, Géohaie) et suivre les groupes R&D (Resp'haies), mobiliser le modèle LASCAR

appropriation par les acteurs

Objectifs principaux = sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt du bocage, faire connaître le programme et aboutir à une meilleure appropriation de la thématique et des travaux par les acteurs du territoire.

- création (vidéo, plaquette d'information)
- intervention

établissements scolaires (primaire, collège, école d'agriculture ...) et sur mobilisation sur le terrain (plantation, ...),

- Rédiger, concevoir et diffuser des documents pédagogiques sur le sujet, des fiches techniques, lettres d'informations, vidéos, panneaux,

• Amélioration des connaissances : Usage des bases de données INRAe pour les diagnostics bocagers agricoles et des collectivités (grain bocager, continuités, ...), utilisation des

Estimation : 20 % du temps affecté

Définir des objectifs



le volet sensibilisation

- création de **support de communication** (vidéo, plaquette, panneau, ...) et de lettre d'information thématique ,
- intervention régulière dans les **établissements scolaires** (primaire, collège, école d'agriculture ...) et sur **mobilisation sur le terrain** (plantation, ...) ,
- **Amélioration des connaissances** : Usage des bases de données INRAe pour les diagnostics bocagers agricoles et des collectivités (grain bocager, continuités, ...), utilisation des nouveaux outils (outils plantations de l'AFAC-agroforesterie, Géohaie) et suivre les groupes R&D (Resp'haies), mobiliser le modèle LASCAR

Estimation : 20 % du temps affecté

sur certaines zones du BV Aber Wrac'h ou de la Flèche (en fonction des besoins et des opportunités),

- **Organiser et animer le Concours Général Agricole 'Agroforesterie'** (cat. implantation / gestion durable) à l'échelle du Bas-Léon,
- **Rédiger, concevoir et diffuser des documents pédagogiques** sur le sujet, des fiches techniques, lettres d'informations, vidéos, panneaux,



Définir des objectifs



le volet gestion et valorisation

Objectifs principaux = sensibiliser à la gestion durable du bocage et **aboutir à la création d'une filière de valorisation** économique des haies sur le territoire.

- ✓ Donner une valeur économique à la haie
- ✓ Soutenir l'économie locale
- ✓ Maintenir et pérenniser le maillage bocage
- ✓ Diminuer les déchets verts
- ✓ Réduire l'utilisation des énergies fossiles



Définir des objectifs



le volet gestion et valorisation

- **Communiquer sur la gestion durable** (panneau bord de route, sortie aux pieds des haies) et promotion de toutes les valorisations possibles (bois d'œuvre, plaquette, litière, buche, ...)
- Développer les liens avec le **fonds carbone** du Pays de Brest et le label Bas Carbone des exploitations agricoles
- Renforcer les complémentarités avec le **milieu forestier** (Plan d'actions Forêt-Bois du Pays de Brest)
- Développer les **formations pour les agriculteurs et les collectivités** (taille de formation et à la gestion durable des haies) = lien également avec les formations demandées pour les bénéficiaires de la MAEC bocage et des chantier de démonstration (via les TVX BB3 de réhabilitation)
- **Développer une filière de valorisation du bois de bocage à l'échelle du Bas-Léon** (création de zones stockages, SCIC , chantier "clé en main"..) et développer les liens SCIC Coat Bro Montroulez et des ETA / CUMA locales.
- Réaliser des **PGDH** (Plan de Gestion Durable des Haies) (4/ans maxi en interne par le SEBL, le reste en prestation extérieur) et de Plan de Gestion Bords de route (lien fibre et herbacée)
- Développer **une OCG Label Haie** (Organisation Collective de Gestionnaire) et animer «un **groupe arbre**» (groupe technique)
- Faire la promotion de la **MAEC bocage**
- Développer les liens avec la Fédération des Chasseurs (notamment via le **programme «Bretagne, Biodiversité et agriculture**) et via des sorties terrains sur le sujet.
- Participer à la mise en œuvre des **PCAET locaux**

Estimation : 30 % du temps affecté

Définir des partenaires potentiels

Visualisation des structures / organismes en lien avec les actions envisagées sur le bocage :

Pays de Brest

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Energence
Agence Energie - Climat du Pays de Brest

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

agence bretonne de la biodiversité

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

CAUE FINISTÈRE
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CUMA FINISTÈRE

COAT NERZH BREIZH

GA DEC

Afac Agroforesteries

ATBVB
association des techniciens de bassins versants bretons

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE PARIS

UBO
université de Bretagne occidentale

bagap

BRUDED

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS des Côtes d'Armor

INRAE
la science pour la vie, l'humain, la terre

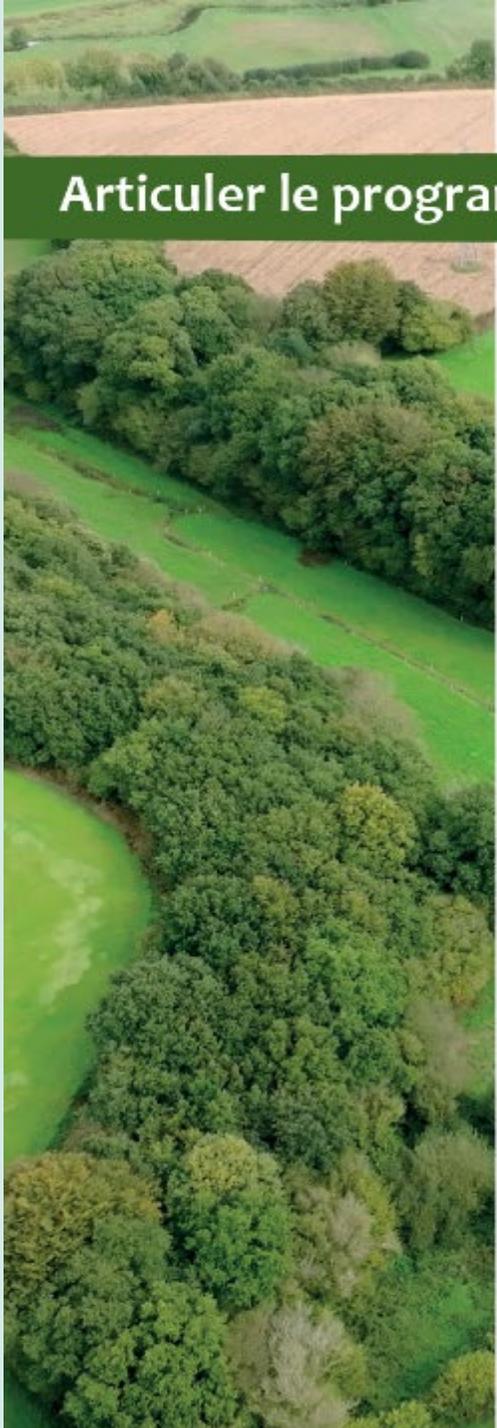
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE FINISTÈRE

GAB29

COAT BRO MONTRouLEZ

VÉGÉTAL local
Nassil Armoricaïn

Label Haie
Ressources durables de nos territoires



Articuler le programme avec les politiques, actions locales

Plan de Lutte contre les
Algues Vertes (PLAV)

Le profil de baignade

Le plan 500 000 arbres du
département du Finistère

Les PLUI

LES PCAET

AAP régional en faveur des
continuités écologiques du
Bas-Léon

La Gestion des Milieux
Aquatiques (GeMA)

Plan paysage de la CCPI

Fonds LEADER
Pays de Brest

Les Atlas de Biodiversité Communales /
Intercommunales

de l'arbre, au bocage

du bocage, au paysage

du paysage, au territoire



Ensemble,
Bocageons-nous ...
Agissons ensemble dans l'Intérêt Général

Construire une stratégie

Ressources mises à disposition

Conseil régional de Bretagne :

- Document de cadrage pour la construction des feuilles de route Breizh Bocage 2023-2027

Exemples de stratégies Bretonnes mis à disposition:

- en attente des accords des territoires



Catherine MORET

*Responsable
stratégie et projet
Afac-Agroforesteries*

Mettre en place une logique de consortium

Une diversité d'approches d'animation possible

Individuelle

- **1 structure animatrice bénéficiaire de l'aide**
- **Animation individuelle ou collective**
- **Articulation avec les projets de plantation :**
 - 1) Cas général : le ou les agriculteurs déposent leur projet d'investissement pour leur compte**
 - 2) Nouveauté 2024 (sous réserve validation du régime d'aide) :**
dépôt par la structure d'animation du dossier d'investissement pour le compte de l'agriculteur
-> nécessitera un conventionnement entre la structure animatrice et les bénéficiaires finaux de la haie.

Coopération territoriale

- **Approche à l'échelle d'un territoire avec la formation d'un consortium de structures animatrices avec un chef de file**

Mettre en place un consortium

Témoignage d'une mise en place territoriale



Sylvie MONIER

Directrice

*de Mission Haies Auvergne -
Union des forêts et des haies
Auvergne Rhône Alpes*

Témoignage Vidéo de Sylvie Monier (UFHARA) au nom Pôle régional Arbre champêtre

Mettre en place un consortium

Recommandations de l'Afac-Agroforesteries

Avantages de la logique de consortium :

- **complémentarité d'expertise** entre structures entre les différentes missions d'animation (mobilisation / sensibilisation / accompagnement technique) et **d'éviter des effets de concurrence** entre structures (notamment entre des structures « historiques » et des nouvelles structures)
- permet de **mobiliser davantage** d'agriculteurs, de toucher ceux qui sont éloignés du sujet, qui ont des sensibilités ou attentes différentes. Confiance dans l'interlocuteur habituel,
- c'est une **garantie technique de qualité et réussite** des projets accompagnés, grâce au **partage d'expertise** depuis les structures plus expérimentées vers les autres,
- permet d'ancrer **une animation territoriale dans la durée** par des structures qui ont cet ancrage territorial, et qui peuvent bénéficier de l'appui technique d'autres structures du consortium
- permet d'éviter d'être bloqué par **le plafond de 20% pour la prestation !**

Mettre en place une logique de consortium

Questions posées par l'Afac au MASA

Possibilité de déposer plusieurs dossiers :

Une même structure d'animation pourra déposer à plusieurs dossiers d'animation (exemple de combinaisons : approche individuelle + approche territoriale // plusieurs approches territoriales) ?

Deux types de montages pour le consortium :

(i) Soit une structure cheffe de file du consortium dépose un dossier technique + financier, toutes les autres structures sont bénéficiaires associées ? Reversement par la structure cheffe de file, ce qui implique une lourde responsabilité en cas de défaillance d'un membre

(ii) Ou montage type mesure coopération FEADER AuRA : un dossier technique + financier unique, coconstruit entre tous les membres du consortium. MAIS, chaque structure dépose son dossier en faisant référence à ce dossier technique. Avantage = pas de reversement, chacun endosse sa responsabilité même si objectif global à tenir au sein du consortium.



Paule Pointereau

*Responsable
stratégie et projet
Afac-Agroforesteries*

Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP

Actions éligibles

- **sensibilisation générale** et la communication sur l'intérêt des haies
- accompagnement à la mise en œuvre d'une **gestion durable** du linéaire de haies existant et/ou qui sera planté :
diagnostic simplifié, PGDH, pré-audit Label Haie, etc.
- accompagnement individuel ou collectif dans le montage de **projets de plantation/régénération assistée**
- maîtrise d'œuvre du chantier de plantation : **accompagnement technique** hors travaux des plantations
- accompagnement technique à la réalisation **des travaux d'entretien post-plantation (3 ans)**

« Les structures animatrices demandeuses de l'aide devront présenter une stratégie d'animation globale, ambitieuse, de qualité, comprenant une répartition cohérente entre les différents volets en adéquation avec les objectifs de résultat définis au niveau régional » → Garanties à apporter sur le contenu de l'accompagnement à la gestion durable et à la réalisation de plantations.

Répondre au volet « Animation- Gestion » de l'AAP

Questions posées lors du webinaire du MASA – 16/02

Est-ce que les actions suivantes sont éligibles aux financements sur l'animation volet gestion durable ?

- **Mise en place des outils de gestion durable** (réalisation du PGDH et PGDSAF, MAEC sur la gestion des ligneux, autres diagnostics)
- **Montée en compétence des techniciens / animateurs sur les outils de gestion durable** (formation au Label Haie, au PGDH, plus largement sur la gestion durable)
- **Accompagnement des agriculteurs aux démarches de mise en place de certification Label Haie** (création et animation d'OCG, bonus haie de la PAC, est-ce que d'autres labellisations (ex : labellisation « Bas-Carbone") sont éligibles ?)
- **Soutien aux agriculteurs sur leur action de gestion durable** (financements des agriculteurs pour la gestion durable sur des haies existantes)
- **Lien avec les plantations** (l'animation à la gestion peut-elle porter sur les haies existantes ou uniquement les haies implantées dans le cadre de cet AAP ?)

Déployer une
action de gestion
durable dans un
projet territorial

Témoignage d'une
mise en place
territoriale



Stéphane VASSEL

*Codirecteur L'Escuro – CPIE
des Pays Creusois*

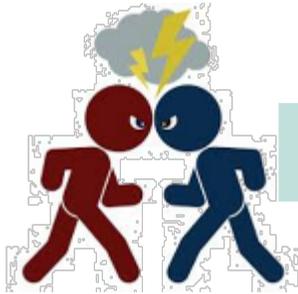


**Du constat à l'action :
les haies comme enjeu territorial**



Stéphane VASSEL – Présentation 20/02/2024

Le constat (2020)



Le constat du CPIE

Les haies du département de la Creuse sont menacées par l'évolution des pratiques agricoles et les demandes en bois-énergie

Le constat initial est **enrichi** par les parties-prenantes

Le département de la Creuse compte 35 000 km de haies

MAIS

La forme des haies semble changer (passage de haies hautes à des haies basses)

La ressource en bois bocager est mal connue et peu valorisée

Le monde agricole est en souffrance (climat, filière bovine, "agribashing" ...)

Les agriculteurs gèrent la majorité des haies du département

Le bocage est un élément clé de la préservation de la biodiversité

L'attrait touristique de la Creuse est essentiellement basé sur son image de département "vert"

Les méthodes de gestion durable des haies sont mal connues...

Le positionnement du CPIE

Veille territoriale : le CPIE (et/ou ses partenaires) **identifie la problématique** suite à ses échanges avec les acteurs



Diagnostic partagé : **entretiens individuels/collectifs** avec toutes les parties-prenantes, rédaction d'une synthèse

Les partenaires porteurs du projet sont identifiés et validés.

Les acteurs souhaitant s'impliquer et leur niveau d'engagement sont identifiés

En parallèle : **recherche de financeurs**

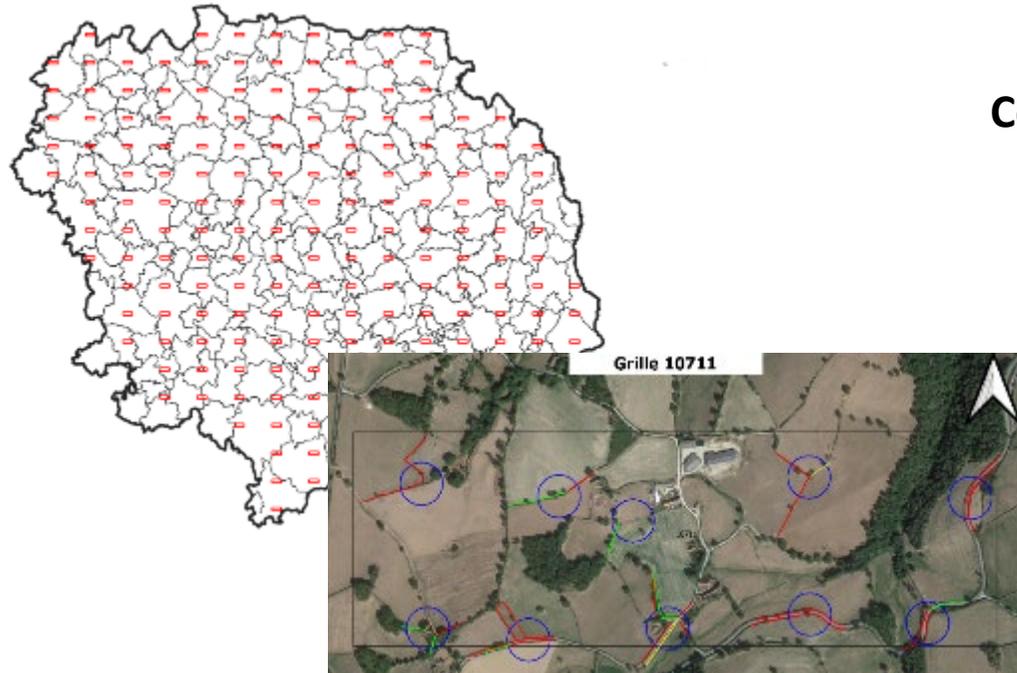


Elaboration d'un projet commun : définition collective des objectifs, des axes de travail et élaboration des actions à mener par une gouvernance large

Intérêts de la démarche

- **Chaque acteur** de la thématique est étroitement associé tout au long de l'élaboration du projet, puis dans sa mise en œuvre. Il **est investi dans le projet et porte la thématique.**
- **Les actions sont adaptées** en cours de projet afin de répondre au mieux à l'évolution des enjeux et aux nouvelles données acquises au cours du projet
- **La thématique "diffuse" largement** sur le territoire par des canaux de communication très variés

Le diagnostic qualitatif (2021-2022)



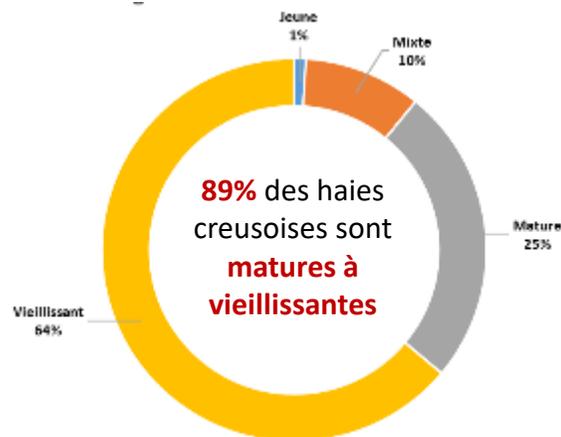
Conception d'une méthode reproductible

Utilisation des critères PGDH

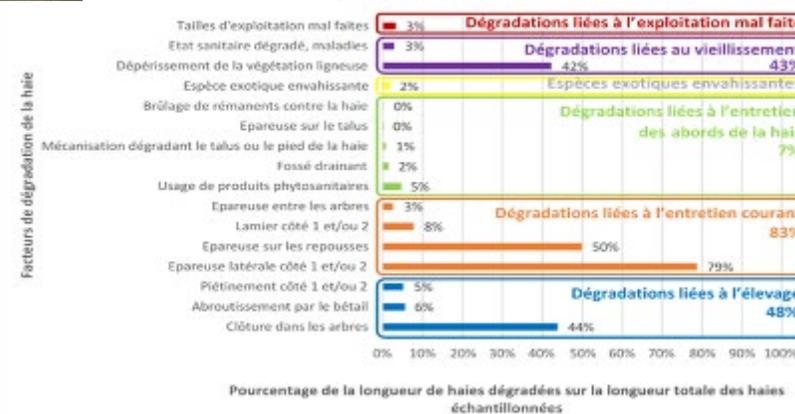
195 mailles

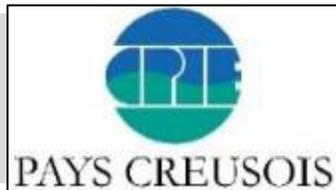
1950 points

41 km de haies diagnostiquées



Proportion des facteurs de dégradation des haies creusoises échantillonnées





La mobilisation des acteurs



+ collectivités territoriales,
syndicats d'eau...

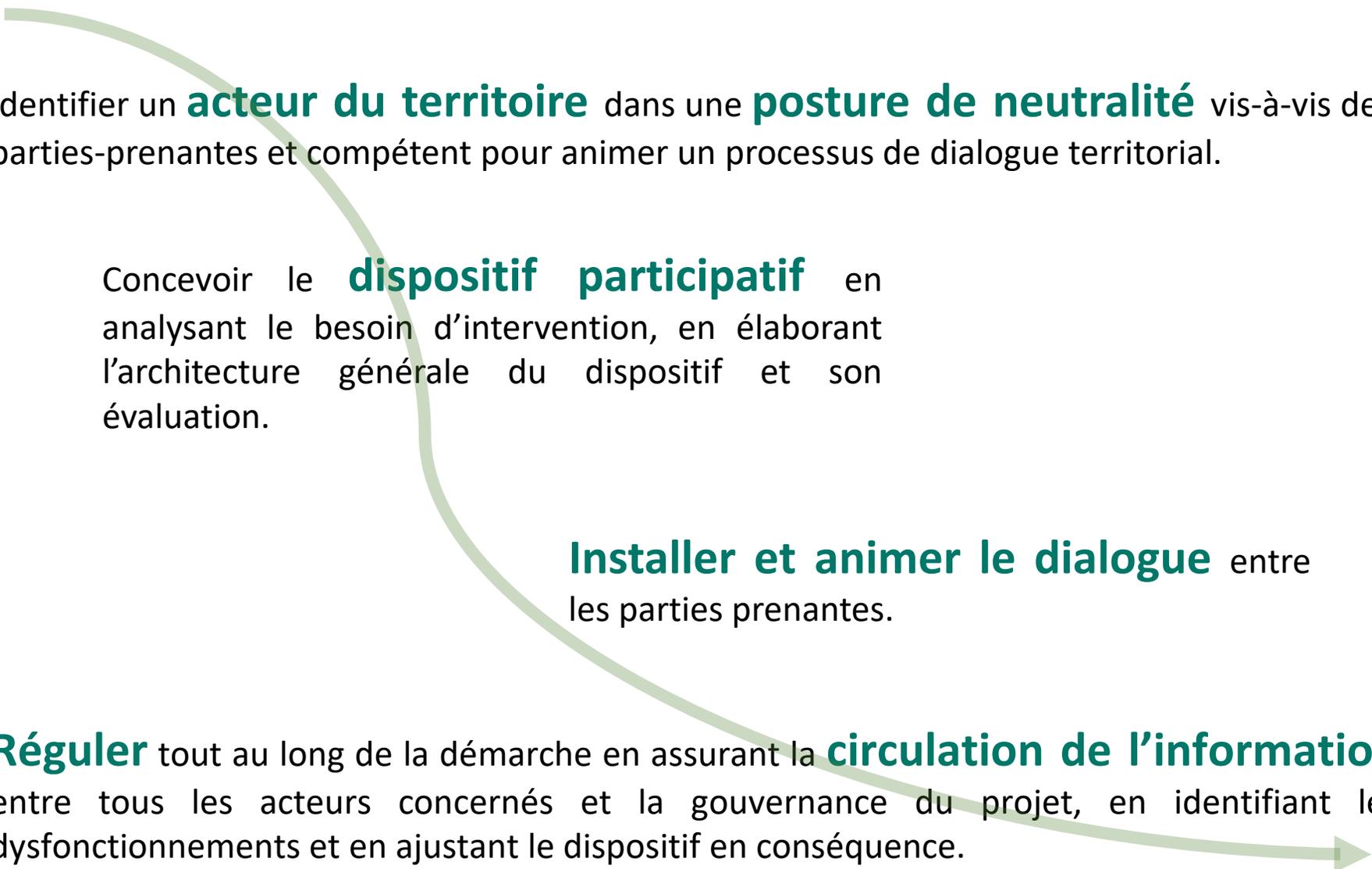
La mobilisation des acteurs

Identifier un **acteur du territoire** dans une **posture de neutralité** vis-à-vis des parties-prenantes et compétent pour animer un processus de dialogue territorial.

Concevoir le **dispositif participatif** en analysant le besoin d'intervention, en élaborant l'architecture générale du dispositif et son évaluation.

Installer et animer le dialogue entre les parties prenantes.

Réguler tout au long de la démarche en assurant la **circulation de l'information** entre tous les acteurs concernés et la gouvernance du projet, en identifiant les dysfonctionnements et en ajustant le dispositif en conséquence.



La montée en compétences



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires

Vers une filière de valorisation

Monter un **consortium d'acteurs** engagés dans le processus d'émergence d'une filière de valorisation du bois bocager géré durablement



Elaborer la **stratégie**, définir le niveau d'implication de chacun et formaliser les **engagements réciproques**



Mobiliser les financements nationaux, régionaux et locaux pour mener les actions

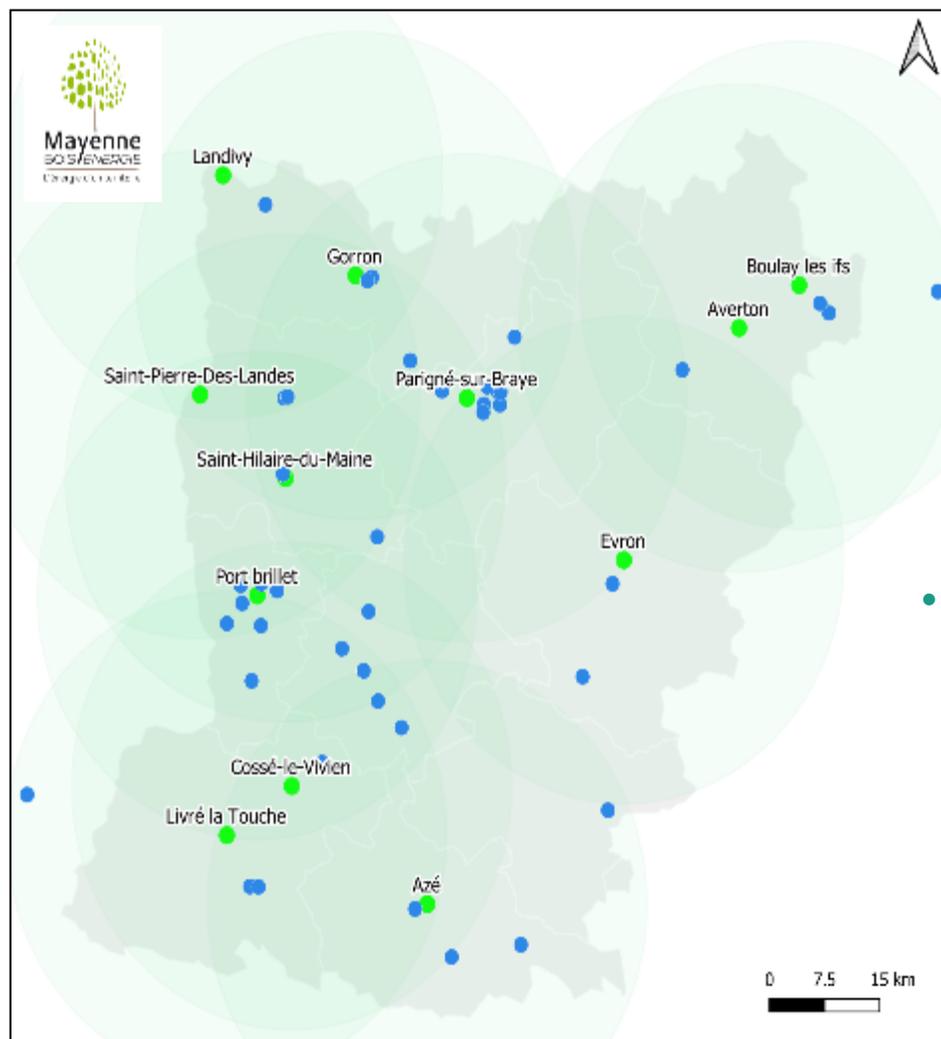


Déployer une action de gestion durable dans un projet territorial

Témoignage d'une mise en place territoriale



Emmanuel LELIEVRE
PDG SCIC Mayenne Bois Energie



La SCIC Mayenne Bois Energie

- Création en 2008
- **140 agriculteur.trice.s sociétaires dont 50% Label Haie**
- 5 ETP dont **50% pour le Label Haie**
- Plus de **2 millions d'euros** de bois acheté aux agriculteur.trice.s
- **43 chaufferies** approvisionnées et **15 projets à l'étude**
- **5 000 tonnes de bois vendu / an dont 60% en Label Haie**
- **Travail en coopération avec les acteurs du territoire : CUMA, entreprises forestières, CIVAM / Département, collectivités locales, Syndicats de bassin versant**



Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP

Recommandations de l'Afac-Agroforesteries

	Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4
	Démarrage sur la thématique de la gestion durable	Lancement de la mise en œuvre d'engagement des agriculteurs sur la gestion durable des haies et inscription du Label Haie dans la démarche territoriale	Déploiement du Label Haie	Accompagnement à la progression des pratiques dans le Label Haie
Projet de territoire	- Construire un état des lieux en commun	- Établissement d'une stratégie pluri-annuelle	- Point d'étape évaluation et partage du bilan	- Point d'étape évaluation et partage du bilan et réflexion sur le renouvellement de la stratégie
Partenariats et partage de compétences	- Première prise de contact avec des acteurs (concernés et intéressés)	- Contractualisation des partenariats (consortium élargi)	- Identification des instances territoriales où la gestion durable des haies peut être inscrite	- Siéger aux instances - Poursuivre et élargir les partenariats
Montée en compétence des techniciens sur la gestion durable	- Fondamentaux de la gestion durable - Relai Label Haie	- Auditeurs Label Haie - PGDH (agrément obtenu)	- Animateur d'OCG Label Haie	- Gestion sylvicole, marquage
Engagement des agriculteurs dans la gestion durable des haies et le Label Haie	- Mobilisation des agriculteurs - Premiers pré-audits Label Haie	- Pré-audit réalisé chez des agriculteurs - Constitution d'un 1 ^{er} noyau d'agriculteurs souhaitant s'engager dans le Label Haie	- Création de l'OCG ou coordination de la certification individuelle = labellisation effective	- Animation de l'OCG et augmentation du périmètre ou coordination de la certification individuelle
Accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques	- Pied de haie - Organisation de chantier test - Organisation de formation pour les agriculteurs	- Réunion de bilan des pré-audits Label Haie	- Formation spécifique sur les points de blocage / pratiques à faire évoluer (indicateurs Label Haie non atteint)	- Formation spécifique pour évoluer dans les niveaux du Label Haie
Mobilisation des acteurs – chantier	- Identifier les acteurs de la gestion type CUMA / ETA / élagueurs bûcherons (comprendre leur fonctionnement et pratiques)	- Les impliquer (réunion collectives, mise en place de partenariats, organisation des chantiers tests)	- Etablissement de modèles d'intervention des acteurs chez les agriculteurs (définition des coûts, organisation logistique, investissement à faire)	- Coordination des liens entre les acteurs / agriculteurs (chantiers clés en main ou mixte)
Valorisation filière biomasse	- Réflexion sur les voies de valorisation économiques avec les agriculteurs	- AAP filière : étude de faisabilité et d'opportunité	- AAP filière : Mise en place	- AAP filière : développement
Sensibilisation communication	- Définition d'une stratégie de communication pour installer la gestion durable	- Participation à des stands / salons - Vidéos / flyer	- Organisation du CGA – pratique d'agroforesteries partie gestion durable	- Référentiels / guides adaptés au territoire

Répondre au volet « Animation- Gestion » de l'AAP

Ressources

- **Trame guide d'appui à la rédaction** d'une réponse à l'AAP animation – gestion durable du Pacte en faveur des haies fournit par l'Afac
- **Fiche de poste type de technicien sur la gestion durable (Label Haie, PGDH...)**
- **Personnes ressources sur le Label Haie (Référénts régionaux Label Haie) :** <https://labelhaie.fr/personnes-ressources-qualifiees/>
- **Etapes de labellisation Label Haie :** <https://labelhaie.fr/etapes-de-labellisation-ocg/>
- **Vidéo présentation du PDGH :** <https://www.youtube.com/watch?v=eavy2m2gtVc>



Benjamin GOURLIN

*Chargé de projet
accompagnement filière
ligneeuse Végétal local
Afac-Agroforesteries*

Aides à l'investissement :

- La place de Végétal local dans les plantations
- Expérimenter la régénération naturelle assistée
- Un outil métier pour les opérateurs : outil plantation
- Financements : portage possible par les opérateurs

La place de Végétal local

Questions posées
lors du webinaire
du MASA – 16/02

- 1. L'aide à l'investissement pour augmenter la capacité de production des pépiniéristes en VL fera-t-il l'objet d'un AAP spécifique ou s'inscrit-il dans l'AAP investissement de ce pacte?*
- 2. Est-ce que du matériel de récolte concernant le VL peut rentrer dans les investissements*
- 3. Y a-t-il des listes d'essences adaptées ?*

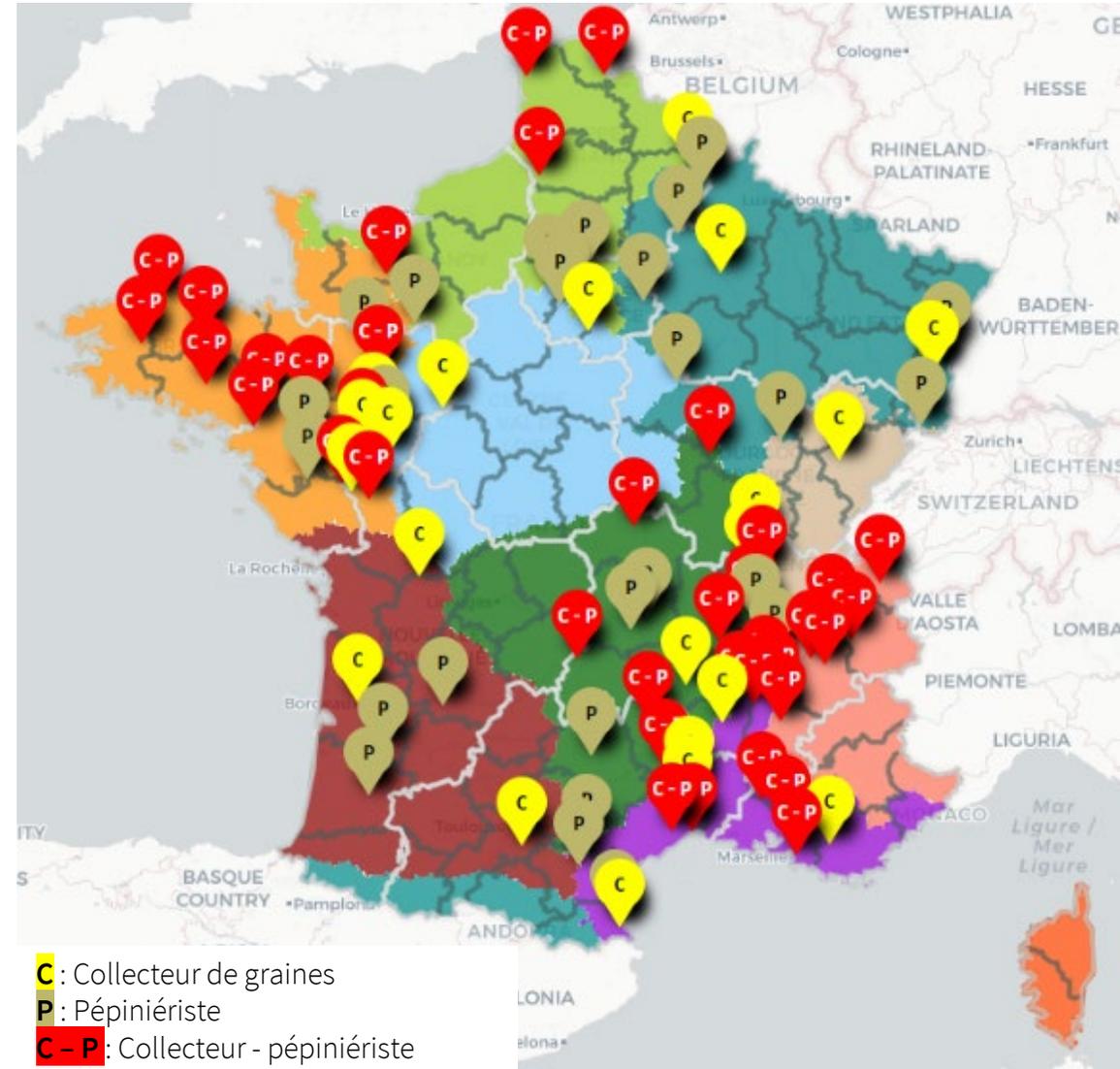
La production de ligneux marqués Végétal local : en forte croissance

89 collecteurs, producteurs ou collecteurs-producteurs de ligneux

Entre **25** et **30** candidats annoncés pour les audits 2024 de la marque

5,5 millions / an : estimation de la capacité actuelle de production en jeunes plants ligneux marqués Végétal local

→ vers **9** millions de jeunes plants produits/an à partir de 2026 (estimation de la capacité)

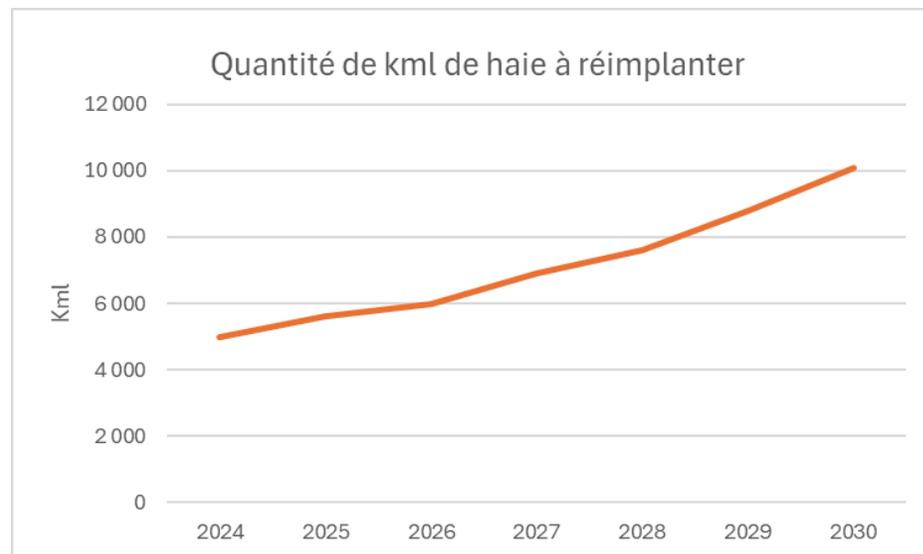


La production actuelle face aux ambitions du Pacte 1/2

Objectif : 50 000 kml de haie implantés d'ici 2030

Capacité actuelle de production : 5,5 millions de plants/an, tous usages confondus (agroforesterie, aménagements paysager, compensation, etc.)

- ➔ env. 15 % des producteurs produisent 85% des plants
- ➔ env. 40% des producteurs ont moins de 3 ans d'ancienneté



Constat 1 : il y a une offre sérieuse, mais insuffisante à long terme, et donc à consolider.

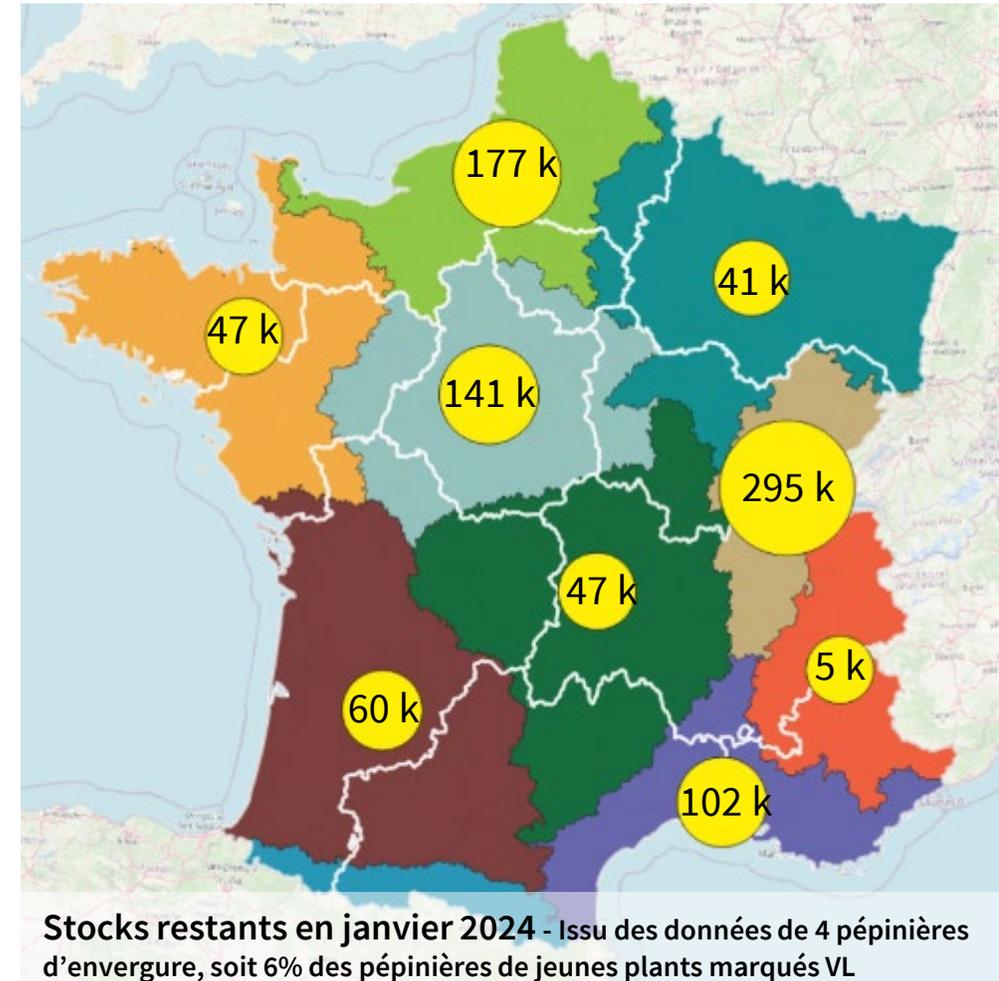
La production actuelle face aux ambitions du Pacte 2/2

Une demande en jeunes plants VL qui repose le plus souvent sur :
le bon-vouloir des opérateurs de plantation

Des stocks conséquents en janvier 2024 :

environ 1M de jeunes plants marqués VL (toutes régions d'origine confondues)

Constat 2 : La filière de production est en capacité de répondre à des enjeux de production ambitieux



Une ambition politique encourageante



Objectif : + 50 000 km de haies
= env. 50 millions de plants

Action 6

*[...] Assurer l'approvisionnement sur le long terme de plants de qualité et d'origine tracée dans les dispositifs de plantation [...]
[...] en travaillant à l'accompagnement de l'installation et de la modernisation des pépinières[...]*



Déclinaison opérationnelle par l'intermédiaire de 2 appels à projets

Mesure 23 - action 2

« favoriser l'intégration, dans les dispositifs de plantation, des plants de la marque **Végétal local** qui garantit leur origine et leur non sélection pour optimiser la diversité »

Une ambition politique encourageante

Le futur appel à projets national « Graines et plants », qui intègre la filière de production de jeunes plants agroforestiers

LE DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE 2021-2023

- Pour qui ? pépiniéristes et semenciers pour la production de plants forestiers
- Pour quoi ? Investissements matériels spécifiques filière
- Quelles conditions ? chiffre d'affaires dédié minimal OU volume de production dédié minimal à la production de graines ou jeunes plants forestiers
- Montants des aides ? 40%, jusqu'à 200k€ par dossier

LE DISPOSITIF ASSOCIE AU PACTE DE LA HAIE

- Pour qui ? pépiniéristes et semenciers pour la production de plants forestiers **et agroforestiers**
- Pour quoi ? Investissements matériels spécifiques filière
- Quelles conditions ? chiffre d'affaires dédié minimal OU volume de production dédié minimal à la production de graines ou jeunes plants forestiers **ou agroforestiers**
- Montants des aides ? 40%, jusqu'à **500k€** par dossier

Une ambition politique encourageante

Les appels à projets régionaux

Appel à projet « investissement »

Cadrage national :

- possibilité de s'appuyer sur un barème national (env. +53ct/plants si VL)
- incitation à promouvoir/encourager le recours à VL ou MFR

Déclinaisons régionales : en cours, variable selon les territoires.

Harmonisation des termes si dispositif régional déjà existant.

Une ambition politique encourageante

Dispositifs FEADER régionaux existants : conditionnalité de l'octroi des subventions à des taux d'intégration minimal de VL dans les projets de plantation

RÉGION	NOM DISPOSITIF D'AIDE	STATUT VL/MFR/EQUIVALENT	TAUX
Pays de la Loire	FEADER LIGER Bocage 2023-2027	VL "imposé"	50%
Grand Est	FEADER Agroforesterie 2023-2024	VL "encouragé" ; entre dans le calcul des points pour être éligible	0%
Bretagne	Breizh Bocage 2023-2024	VL "imposé"	35%
AURA	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies	au choix (bonification de 2,23e par ml si 50% VL dans le projet)	50%
PACA			
Nouvelle Aquitaine	Plantons des haies en NA (2022)	recommandé (bonification 0,2€/plant si VL)	30%
Hauts-de-France	PRE'AD agroenvironnement	VL "à promouvoir"	0%
Occitanie	Plantons des haies en occitanie (2022)	VL ou MFR recommandé avec objectif	recommandé 30% minimum, objectif 50%
Ile-de-France	Soutien aux investissements agricoles environnementaux non-productifs	aucune mention	0%
Corse via agence de l'eau RMC	Eau et biodiversité 2024	imposé VL ou corsica grana ou origine locale justifiée	pas de taux = 100% ? Contrainte : 85% reprise

Le Pacte : des opportunités pour VL, mais une adéquation nécessaire entre offre et demande

Une belle opportunité pour les pépiniéristes : l'appel à projet *Graines et plants* ouvert aux pépiniéristes et semenciers agroforestiers

Une ambition politique encourageante : Végétal local mentionné au titre des haies dans la Stratégie Nationale Biodiversité



Un danger : une prise de risques pour les pépiniéristes seuls



Une solution : dissiper le risque par un incitatif à recourir à des plants marqués Végétal local dans la plantation

Des retours d'expérience pouvant servir de point d'appui pour :

1. Dimensionner les besoins en collecte de graines et en production de jeunes plants
2. Définir les termes d'une conditionnalité adaptée à chaque territoire mais néanmoins ambitieuse sur Végétal local
3. Instruire les demandes de financement avec une conditionnalité sur l'origine et la qualité des plants



Benjamin GOURLIN

*Chargé de projet
accompagnement filière
ligneeuse Végétal local, Afac-
Agroforesteries*

Expérimenter la Régénération Naturelle Assistée (RNA)

Dépenses éligibles

Travaux préparatoires au chantier de plantation : *préparation du sol, piquetage, création d'un talus, d'une bande enherbée, mise en défens, paillage.*

Barème national proposé

Travaux liés à la plantation : *achat et mise en place des plants pour haies de tout type (un rang, deux rangs, sur talus ou à plat, etc.) et d'alignements d'arbres intraparcellaires (avec une densité comprise entre 30 et 100 arbres/ha), tuteurage et protection*

Barème national proposé

Travaux d'entretien sur les haies et arbres implantés : *taille de formation, regarnissage, etc., pour une durée maximale de 3 saisons de végétation post-plantation.*

Barème national proposé

Travaux de régénération naturelle assistée (RNA) : *expérimental, dans la limite de 10 % de l'ensemble du projet de plantation dans l'exploitation agricole.*

Expérimenter la RNA

Questions posées lors du webinar du MASA – 16/02

- *Sur une exception à la règle des trois devis pour la RNA : Dans la mesure où la RNA est une pratique encore en partie en phase d'expérimentation, sera-t-il possible de déroger à la règle des trois devis ? (possible en cas d'expérimentation)*
- *Sur la règle des 10% pour la RNA : est-ce que ce taux pourrait ne pas s'appliquer par dossier d'agriculteurs mais de façon globalisée, pour un ensemble de dossiers ?*
- *RNA : 10% du budget ou du linéaire ?*
- *Y a-t-il une distinction entre RNA et rénovation de haies dégradées ?*
- *on ne peut faire de la RNA que si on réalise aussi des travaux de plantations ?*
- *Comment sera évalué le succès de la RNA ?*
- *Au bout de combien d'année sera évalué le succès de la RNA ?*
- *Que se passera-t-il si un agriculteur laisse pousser sa haie avec un objectif RNA, mais que cela ne fonctionne pas. Y aura-t-il des sanctions en cas de contrôle ?*
- *Est-ce qu'on peut faire de la RNA avec de la plantation dans une même haie ?*
- *la fourniture de clôture, l'achat de graines seront ils finançable justement dans le cadre des RNA ?*

RNA – un concept, différentes méthodes



RNA - Les travaux éligibles dans l'AAP « investissement »

Différentes techniques	Travaux préparatoires éligibles
Bande enherbée + clôture.	Préparation du sol et semis mise en place bande enherbée (5m en bordure de champs)
Enrichissement de plants sur RN existante avec paillage + clôture	Enrichissement par des plants : 1/3 du linéaire sur 1 rang + protections Paillage (copeaux bois, paille) possible Entretien des plants nouvellement installés
Coupe de broyage de branches en graines (attention période de taille - soumis à autorisation)	Coupe et broyage de branches en graines (coût paillage copeaux bois)
Semis + clôture	Préparation du sol avant semis Semis avec achat de graines prêtes à germer Paillage (copeaux bois, paille) ou couvert végétal non permanent
Haie de Benjes ou andain de végétaux	Tronçonneuse et débardage + manutention de mise en place de l'andain

Possibilité de croiser les IT

Clôture prise en charge si parcelles d'élevage

Financement sur preuve de mise en œuvre, mais nécessité de prévoir un suivi à court et moyen terme (AAP animation)

RNA - Les travaux éligibles dans l'AAP « investissement »

Financement

- 100 % du projet, tant que la partie RNA ne dépasse pas 10% du projet de plantation sur l'exploitation agricole
- Pas de barème existant → sur devis (mise en concurrence de 3 propositions)

Des techniques à décliner en région

- Travaux exploratoires en cours : Ile-de-France, Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté, ...
- Évaluation de facteurs de réussite comme :

Travail du sol

Couvert

Paillage

Semis

Regarnis

Andains minéraux

...



Webinaire de restitution sur les expériences menées

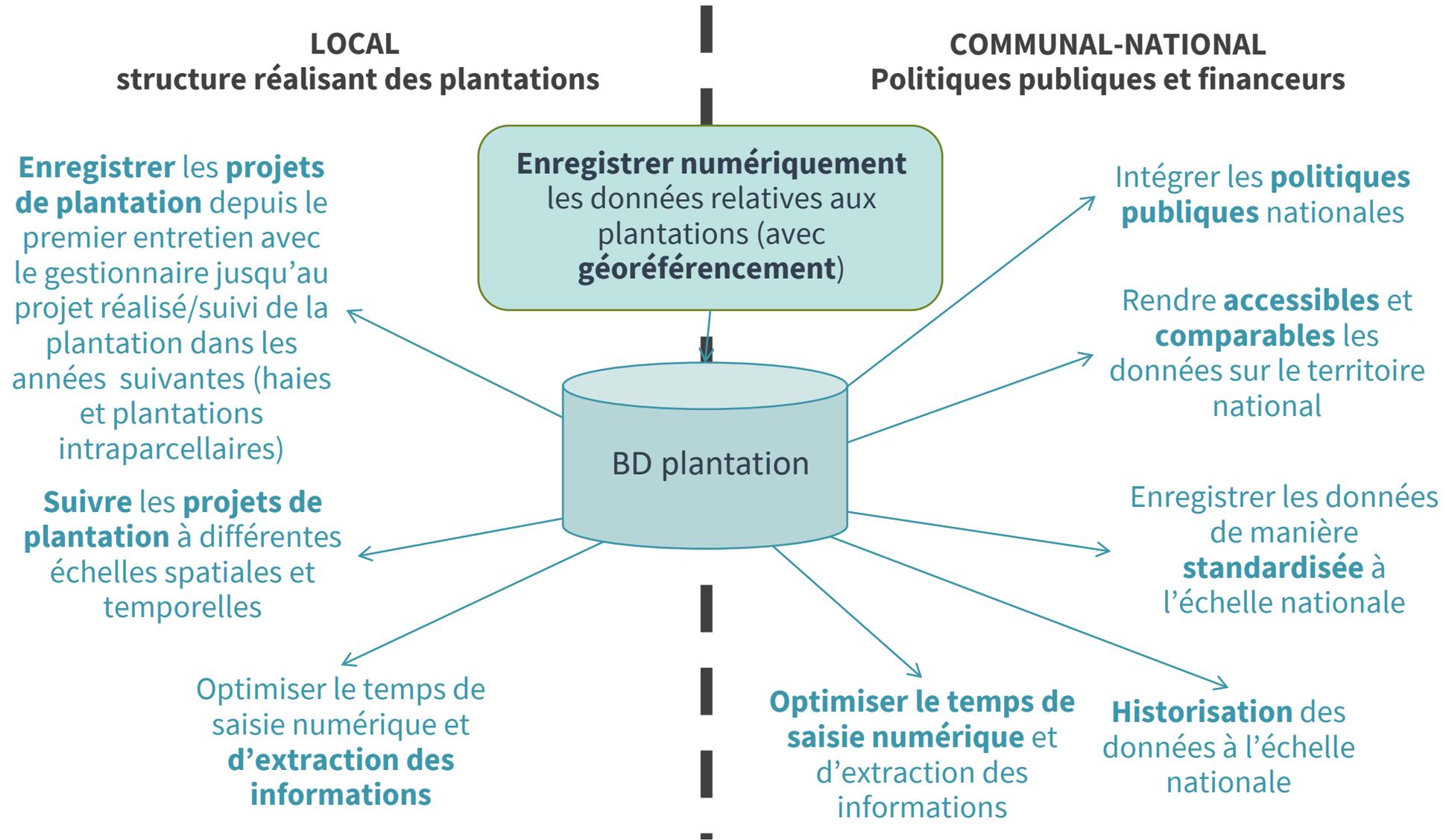


Lauranne Pille

*Géomaticienne,
programmatrice gestionnaire
de base de données*

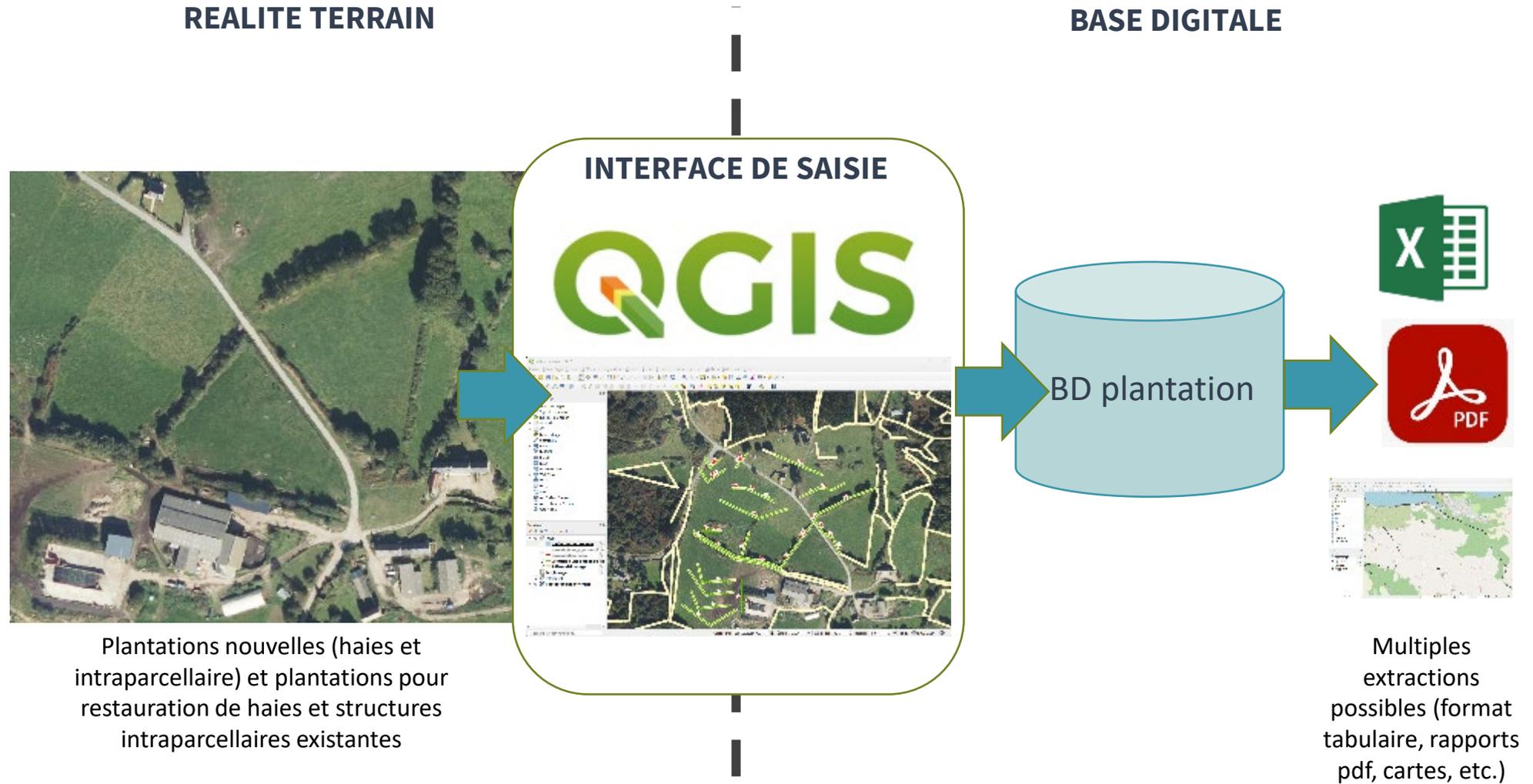
Un nouvel outil métier pour aider l'accompagnement des plantations

L'OUTIL PLANTATION: POURQUOI ?



Un outil versatile pour des données utilisables localement et à plus grande échelle

L'OUTIL PLANTATION: COMMENT ?



Une interface de saisie cartographique pour les données entrantes et une multitude d'extractions possibles

L'OUTIL PLANTATION: COMMENT ?

EXTRAIT DU FORMULAIRE DE SAISIE QGIS D'UN LINEAIRE DE PLANTATION

SAISIE D'UN LINEAIRE DE PLANTATION

Projet de plantation N° : p001

N° linéaire : Id ilôt : Statut du linéaire * Long. sig bocage (m) : 70 Code Insee : 22294

DONNEES GENERALES LINEAIRE TRAVAUX ESSENCES PROGRAMMES

SITUATION ET OBJECTIFS SITUATION ET REGLEMENTATION SPECIFICITES ET INTRAPARCELLAIRE

Identifiant gestionnaire 1 * Veiller à ce que cet identifiant corresponde à celui renseigné dans la fiche gestionnaire.

Identifiant gestionnaire 2 (*) Les gestionnaires 1 et 2 correspondent chacun à un côté de linéaire.

Source de l'orthophoto utilisée * BDORTH02022 Si le gestionnaire gère les deux côtés, il faut remplir son identifiant dans les deux cas. Ne pas respecter les majuscules.

Objectifs de services *

- Autre
- Auxiliaire des cultures (pollinisation, lutte biologique, ...)
- Bien être animal
- Brise-vent
- Connexion trame verte et bleue
- Création de haie en zone boisée
- Enjeu biodiversité (protection des espèces)
- Enjeu eau
- Enjeu paysage
- Fertilité des sols
- Intérêt cynégétique
- Limiter la dérive des produits phytosanitaires
- Microclimat
- Séquestration carbone/lutte contre dérèglement climatique

Objectifs de production *

- Autre
- Champignon
- Fourrage
- Fruits
- Herboristerie aromatique
- Herboristerie médicinale
- Petits fruits
- Production bois d'énergie
- Production bois d'œuvre

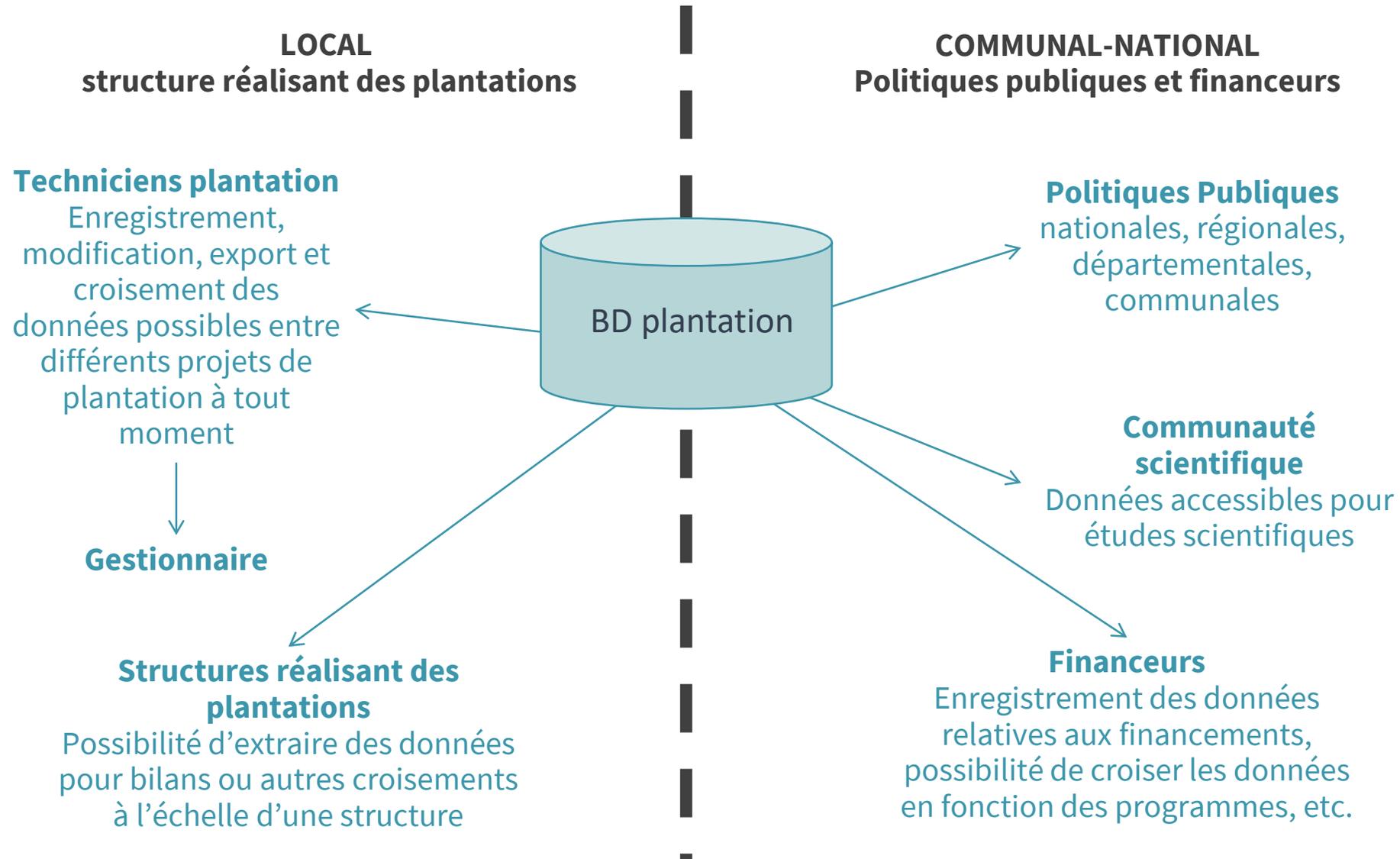
Commentaire 1

Commentaire 2

OK Annuler

Des données intégrées directement dans l'entité géoréférencée (tronçon représentant une haie)

L'OUTIL PLANTATION: POUR QUI ?



Un outil déployable à depuis l'échelle locale à l'échelle nationale en répondant aux besoins des différents acteurs de la haie

L'OUTIL PLANTATION: CALENDRIER

2021 :

- Organisation d'un groupe de travail avec référents de chaque région
- Etude des besoins des planteurs
- Structuration de la base de données

2022 :

- Structuration de la base de données
- Développement de l'interface de saisie Qgis

2023:

- Premier tests et retours utilisateurs (petite ampleur) en cours
- Suite du développement en fonction des retours utilisateurs en cours
- Définitions des exports et rapports (suivi de chantier plantation, demande de subvention, rapport projet de plantation, financeurs, politiques publiques, etc.) en cours

- Tests à grande échelle avant fin 2023

2024 :

- Mise en production de l'outil



Catherine MORET

*Responsable
stratégie et projet
Afac-Agroforesteries*

Financement investissements Portage par les opérateurs

Nouveau cadre possible

Une diversité d'approches d'animation possible

Individuelle

- **1 structure animatrice bénéficiaire de l'aide**
- **Animation individuelle ou collective**
- **Articulation avec les projets de plantation :**

1) Cas général : le ou les agriculteurs déposent leur projet d'investissement pour leur compte

2) Nouveauté 2024 (sous réserve validation du régime d'aide) :
dépôt par la structure d'animation du dossier d'investissement pour le compte de l'agriculteur

-> nécessitera un conventionnement entre la structure animatrice et les bénéficiaires finaux de la haie.

Coopération territoriale

- Approche à l'échelle d'un territoire avec la formation d'un **consortium de structures animatrices avec un chef de file**

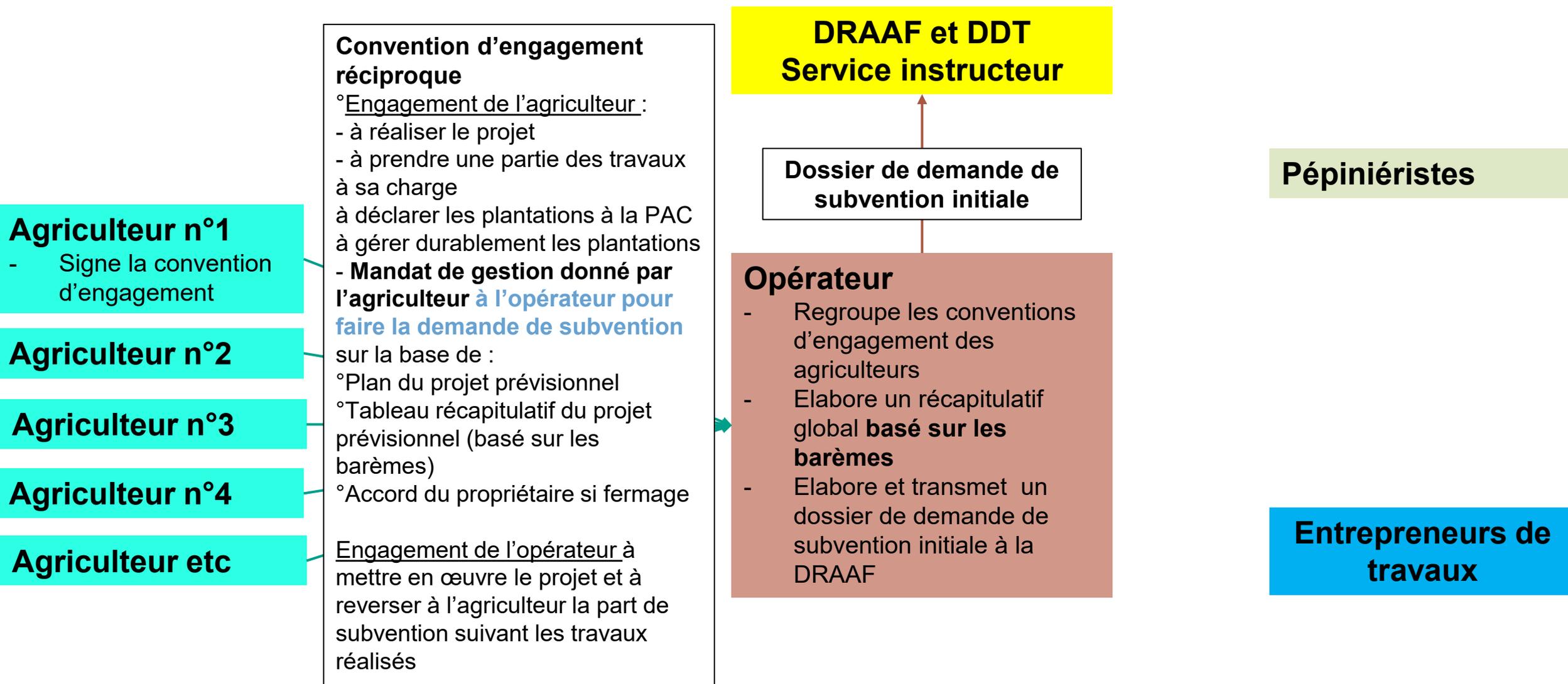
Investissements : portage par les opérateurs

Questions posées lors du webinaire du MASA – 16/02

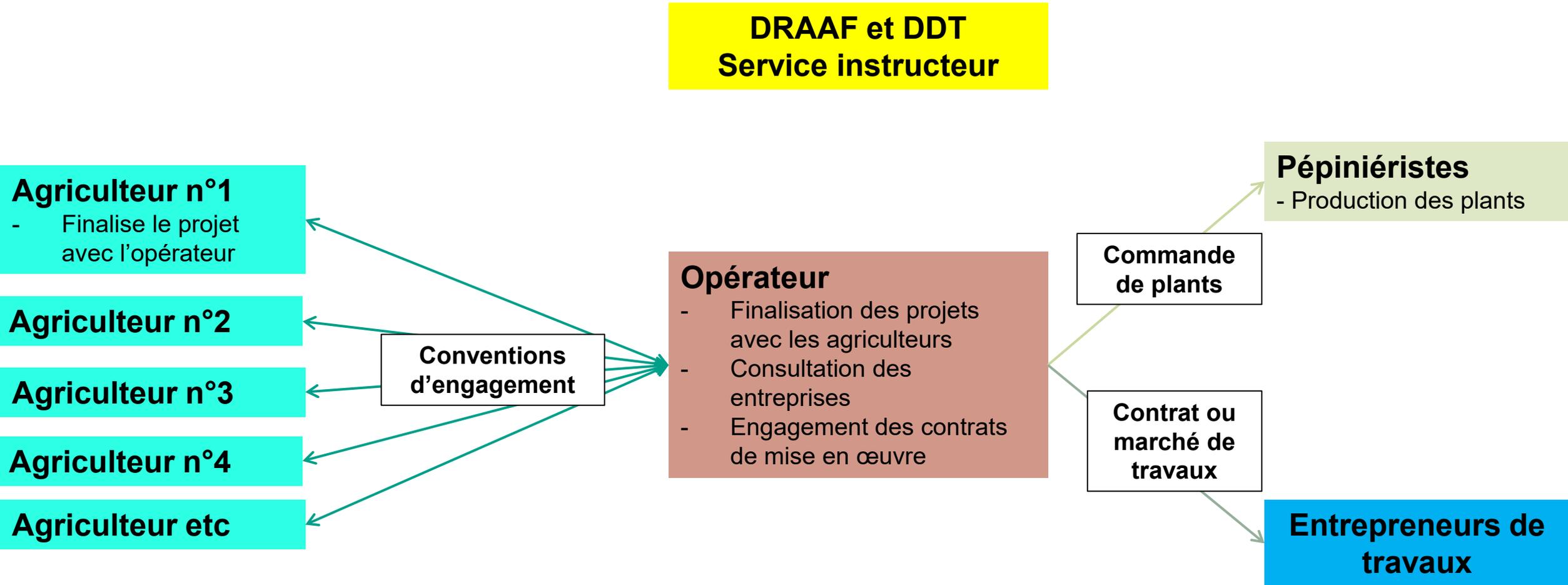
- *Est ce qu'il y aura un formulaire type pour le conventionnement opérateur/agriculteurs ?*
- *Pour le volet investissement, une collectivité territoriale qui réalise la maîtrise d'oeuvre des travaux de plantations de haies pour le compte de plusieurs agriculteurs, est-elle éligible à l'appel à projet investissements ? Mutualisation des demandes pour simplification administrative des agriculteurs*
- *Sur les acomptes possibles pour l'investissement : compte tenu des délais d'instructions et de paiement souvent longs, est-ce qu'il est prévu un versement d'acompte ?*
- *Est-il possible de prendre en charge les coûts afférents à une ligne de trésorerie ?*
- *Le plafond des 20% pour le volet accompagnement des plantations + suivi pendant 3 ans, n'est pas suffisant, et en particulier pour accompagner les petits projets et les projets participatifs*

Montage d'un dossier collectif d'investissement de projets de plantation

Etape 1 : signature des conventions et demande de subventions

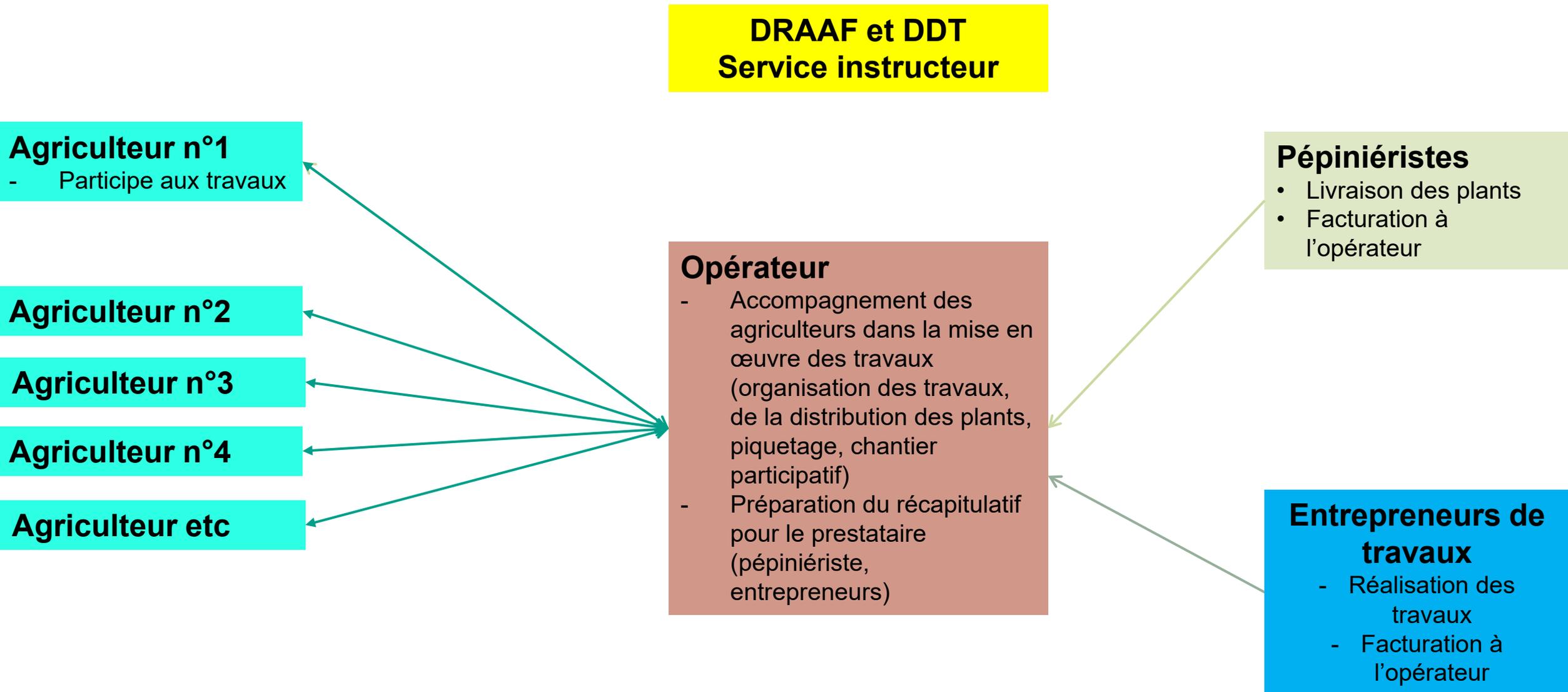


Montage d'un dossier collectif d'investissement de projets de plantation
Etape 2 : Préparation des travaux et commande



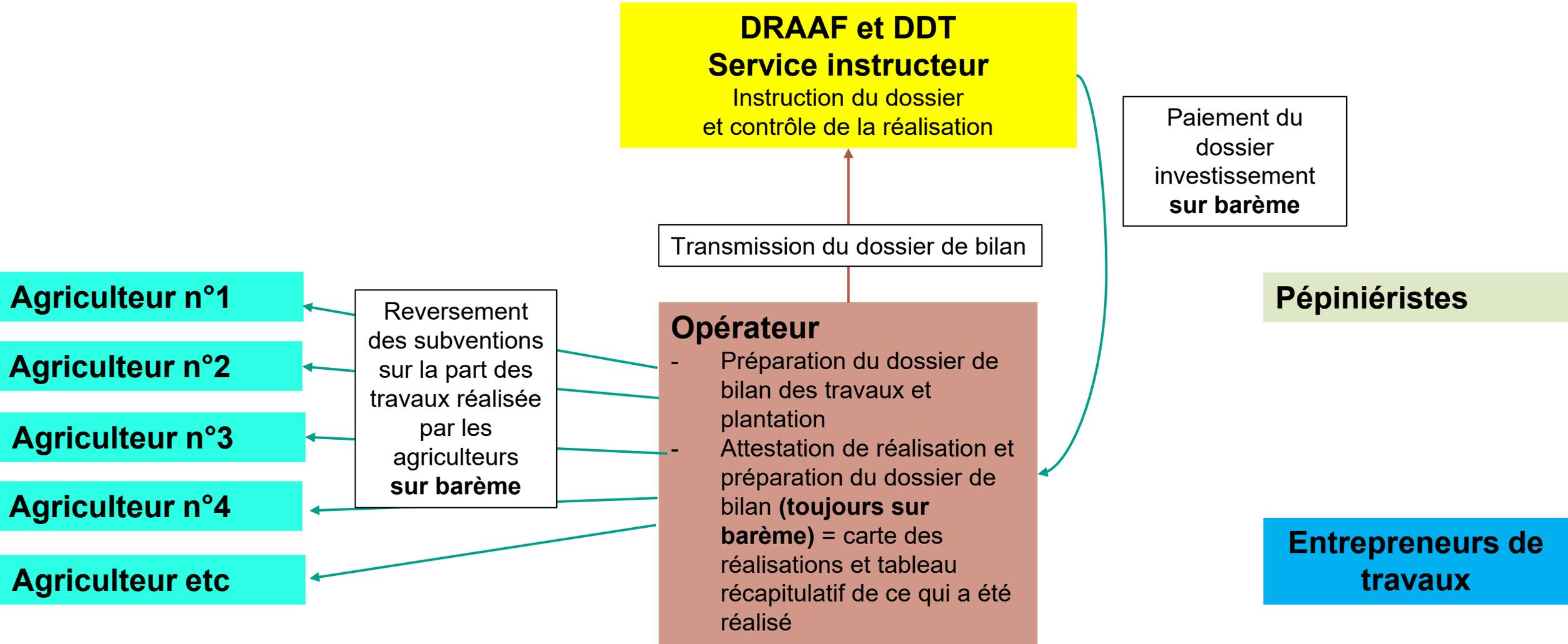
Montage d'un dossier collectif d'investissement de projets de plantation

Etape 3 : Mise en oeuvre



Montage d'un dossier collectif d'investissement de projets de plantation

Etape 4 : Solde du projet de subventions



Investissements : portage par les opérateurs

Synthèse

Avantages :

- permet de **basculer une partie d'animation** sur l'investissement, en particulier dans le cas de chantiers participatifs
- **pas de refacturation aux agriculteurs** chronophage avec risques d'impayés et problématique TVA
- **simplification des démarches administratives** de demandes de subventions

Risques :

- **Trésorerie**  Acomptes et prise en charge d'une ligne de trésorerie
Reversements aux agriculteurs au solde
- **Non réalisation par les agriculteurs**  Convention d'engagement avec clause de remboursements
Basculement sur projet retardataires/dossier de subventions

- Exemple de **convention d'engagement** Opérateur/agriculteur

- Modèle de **dossier unique de demande de subvention** initiale et de solde exporté de l'outil plantation

Ressources mises à disposition



Catherine MORET

*Responsable
stratégie et projet
Afac-Agroforesteries*

Articulation avec les autres programmes existants

Articulation avec les autres programmes existants

Questions posées lors du webinar du MASA – 16/02

- *Comment est-il prévu l'articulation avec les régions qui ont reconduit des aides agroforesterie ? intégré à au dispositif régional, ou un dispositif complémentaire ? Est ce qu'il y a un cadre commun aux différents appels à projet ? Grand Est, Pays de la Loire, Bretagne*
- *Quels seront les outils et/ou méthode pour s'assurer d'un non double financement ? Y aura-t-il un guichet unique pour articuler les financements sur les dossiers ? Notion de simplification administrative ?*
- *Comment fonctionnera l'appel à projet Trame verte ?*
- *Pour l'animation, comment a été pensée l'articulation avec les stratégies et plan d'actions TVB des territoires qui agissent autant sur des parcelles agricoles que non agricoles et sur les financements associés (agence de l'eau, région, département...)*
- *Est-on certain qu'il y aura un budget suffisant pour tenir jusqu'en 2030, pour à la fois les plantations et la gestion durable sans faire appel aux autres financeurs ?*

Liens avec les programmes des Régions

Témoignage de la Région Bretagne



Maëlig Le Bégüec

*Chargée des politiques
agri-environnementales*

**Liens avec les
programmes des
Régions**

Témoignage de la Région Grand Est



Céline Bernard-Gardès

*Chargée de mission, Service
Biodiversité*

Liens avec les programmes des Régions

Le Pacte

Deux appels à projet avec deux axes de financement :

Axe 1

ACCOMPAGNEMENT / ANIMATION

Gestion durable et plantation

Axe 2

INVESTISSEMENT

plantation et RNA



Trois cas de figure possibles dans les régions :



1. Le pacte : **dispositif unique instruit par les DRAAF** (



2. Le Pacte et les **programmes régionaux existants portés par les Régions motrices adossés dans un guichet unique d'instruction**



3. Le Pacte : dispositif instruit par les DRAAF, **les régions accompagnent en parallèle un projet complémentaire**

Conclusion



Philippe HIROU

Président de l'Afac-Agroforesteries